

DEPARTEMENT du PUY DE DOME (63)

COMMUNE de

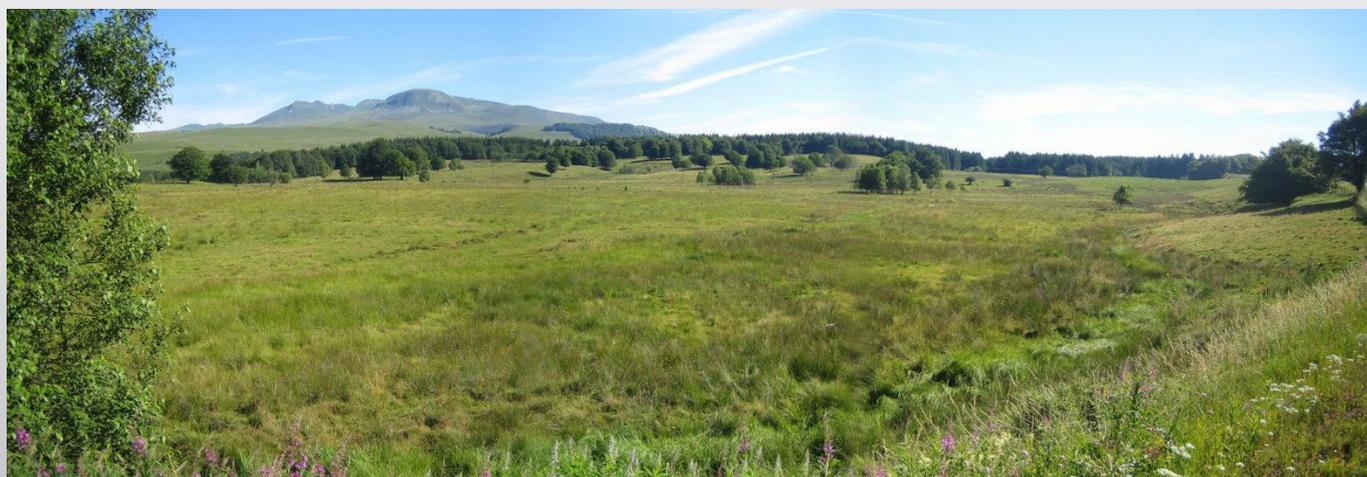


Révision du PLAN LOCAL D'URBANISME

1.1

Rapport de Présentation Tome 1 - Synthèse

(du Diagnostic et de l'Etat initial de l'environnement)



Réf : 45539

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 29 janvier 2010
ARRET du PROJET par délibération du conseil municipal du 15 juillet 2019
APPROBATION du PLU par délibération du conseil municipal du

REVISIONS et MODIFICATIONS

1. ...
2. ...

Bureau d'études REALITES ET DESCOEUR
49 Rue des Salins 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 26
E-mail : scp.descoeur@wanadoo.fr



Sommaire

Préambule	1
Présentation du territoire de PICHERANDE.....	2
1/ Situation du Territoire à différentes échelles	3
2/ Articulation du PLU avec les autres documents	4
3/ Fondements du Territoire	4
Le Relief	4
Hydrographie.....	5
Géologie	6
Démographie	7
Le Contexte Supra communal.....	7
Le diagnostic démographique de PICHERANDE	8
Les perspectives de développement 2030	8
Vocation Économique	9
1/ Le tissu Économique.....	9
2/ Les Services et Équipements	9
3/ La Vocation touristique	10
4/ La Vocation agricole.....	10
Mobilité	13
Les voies de communications	13
Les déplacements	13
Habitat et Urbanisme	14
Éléments d'archéologie.....	14
Architecture Majeure	14
L'architecture traditionnelle	14
HABITAT : Le parc des Logements	16
Urbanisme	18
Évolution du territoire.....	18
Le Potentiel foncier actuel (PLU2010)	23
La consommation foncière des 10 dernières années	23
Perspectives de développement 2030	24
Les espaces naturels et les corridors écologiques.....	26
Les Espaces naturels	26
Les zonages Eau et Milieu Aquatique	30
Les Corridors Écologiques	31
Les Risques Naturels et Technologiques	36
Les données environnementales.....	37
Les données sur l'air	37
Les données sur l'eau	38
Les données sur l'eau potable	40
Les données sur l'assainissement.....	41
Les données sur les Sols et Sous-Sols.....	43
Les données sur les énergies	44
Les paysages.....	45
Synthèse des Orientations Générales	48

Préambule



La commune de PICHERANDE a prescrit la révision du PLU le 29 janvier 2010.

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi 2000-1208 du 13 décembre 2000) dite loi SRU.

Un document permettant aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme précise le droit des sols pour l'intérêt général

il délimite des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

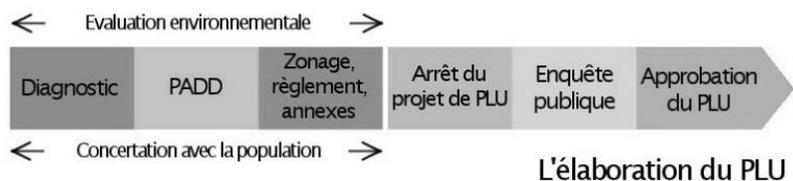
il définit exactement ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire. Il comporte un règlement et des documents graphiques

il couvre l'intégralité du territoire communal

il comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

Le présent document (1.1) porte sur la Synthèse du Diagnostic communal et de l'état initial de l'environnement (visibles dans leur version complète dans le document 1.4).

Les ETAPES du PLU



L'Évaluation Environnementale

La préservation de l'environnement apparaît comme un des objectifs des PLU.

La commune de PICHERANDE est concernée par Natura 2000. Le projet de PLU est donc soumis à évaluation.

Prise en compte du Développement Durable

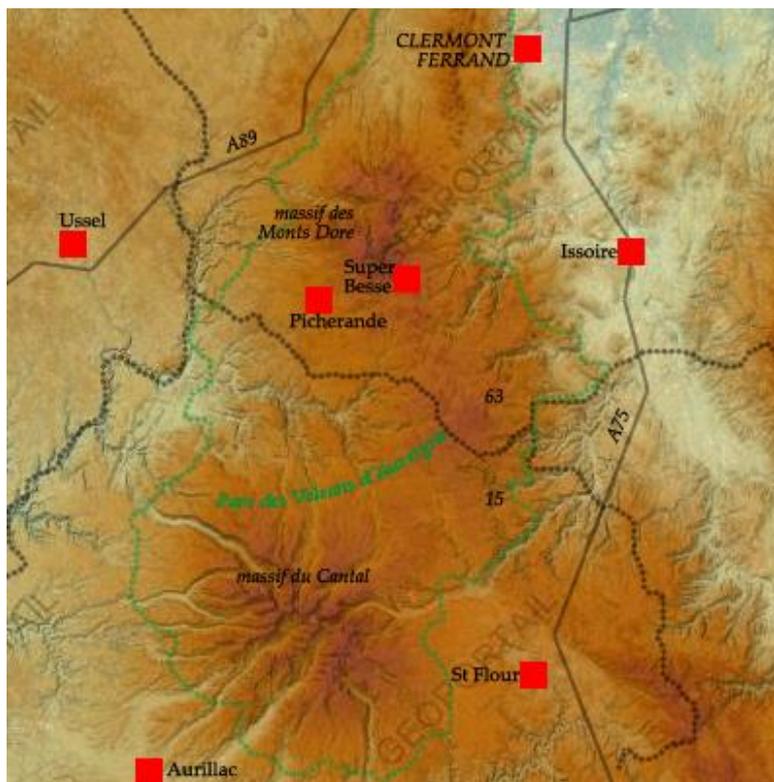
Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social et établit un cercle vertueux entre ces trois sphères. C'est un développement, respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, qui garantit l'efficacité économique. Une stratégie de développement durable doit être une stratégie gagnante de ce triple point de vue, économique, social et environnemental.



Présentation du territoire de PICHERANDE



1/ Situation du Territoire à différentes échelles



Localisation

La commune de PICHERANDE se situe :

- au pied du massif du Sancy
- au cœur du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- environ 20 km de Besse en Chandesse
- à 67 km au sud ouest de Clermont Ferrand
- proximité de l'A89.

La commune se compose de 69 écarts et lieux-dits. Le bourg est implanté à flanc de coteau, ouvert sur le sud.

Le territoire communal s'étend sur 4 426 hectares

- en partie sur le plateau de l'Artense et en partie sur le versant Sud du massif du Sancy
- à une altitude variant entre 997 mètres (lieu-dit Coustas au Sud) et 1 720 mètres (Puy de Paillaret au Nord).

La commune adhère à la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

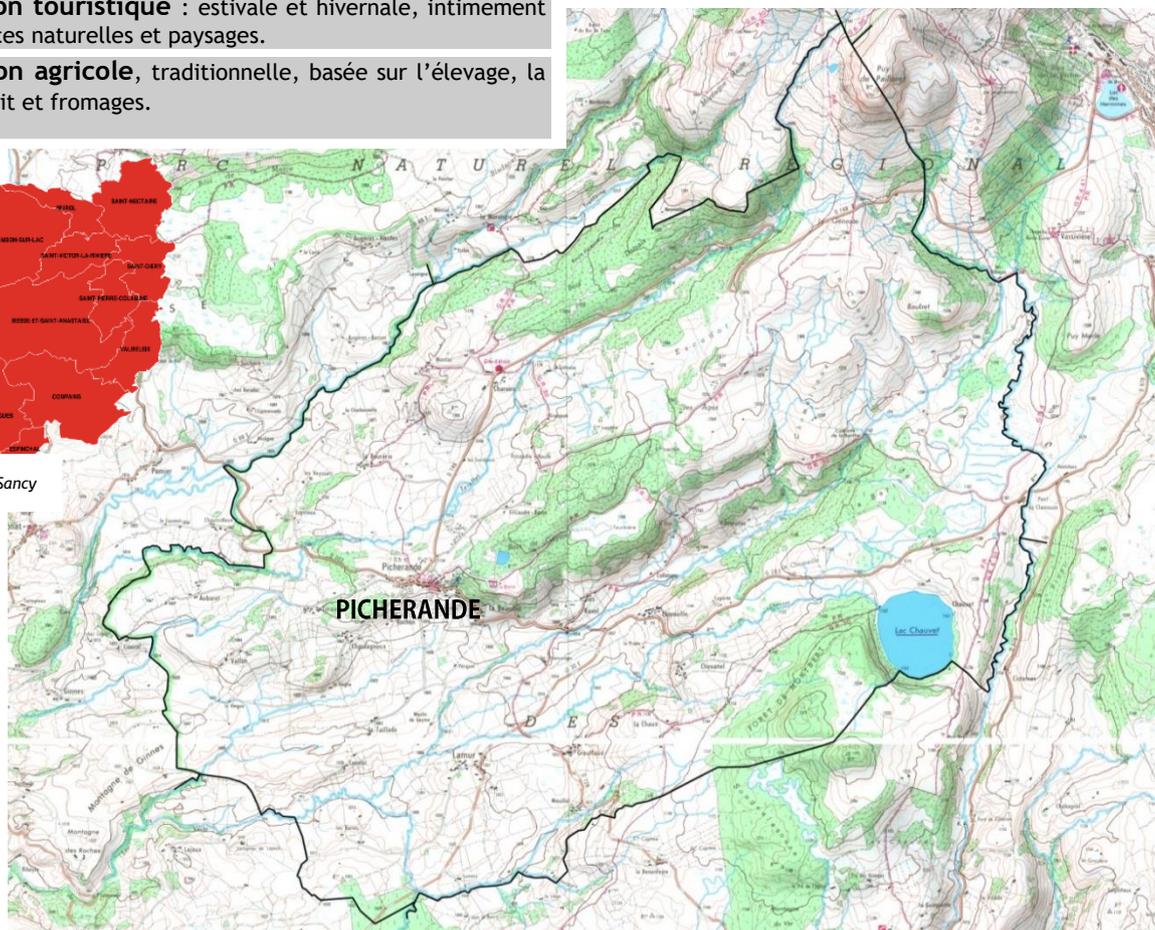
La commune est régie par un **PLU**, approuvé en 2001.

La commune développe plusieurs vocations économiques :

- Une **vocation touristique** : estivale et hivernale, intimement liée aux ressources naturelles et paysages.
- Une **vocation agricole**, traditionnelle, basée sur l'élevage, la fabrication de lait et fromages.



CC Massif du Sancy



2/ Articulation du PLU avec les autres documents

Le document du PLU doit prendre en compte un certain nombre de grandes directives à différentes échelles (nationale, régionale, départementale, intercommunale, communale).



Loi MACRON
pour l'activité et l'égalité
des chances économiques



- La commune de PICHERANDE se situe en Loi MONTAGNE.
- Un Schéma Régional de Cohérence Écologique sur la Région Auvergne.
- Le SDAGE Adour Garonne
- Le SAGE Dordogne Amont
- Contrat de Rivière Haute Dordogne
- Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
- Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Puy de Dôme 2013-2018.
- Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- Le plan départemental d'élimination des déchets des travaux publics
- Le schéma départemental des Gens du Voyage
- L'Agenda 21 du Conseil Général du Puy-de-Dôme.
- Le Schéma régional de gestion sylvicole de l'Auvergne
- Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Auvergne Rhône Alpes, en cours d'élaboration
- Le PLH (Programme Local de l'Habitat) en cours d'élaboration.

Le territoire communal de PICHERANDE n'est soumis à aucun SCOT.

En application de l'article L.142-4 du code de l'urbanisme (Principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT), un dossier de Dérogation vient compléter le dossier PLU. Voir pièce n° 8 du PLU. Ce document présente les zones ouvertes à l'urbanisation en dehors des zones urbanisées.

3/ Fondements du Territoire

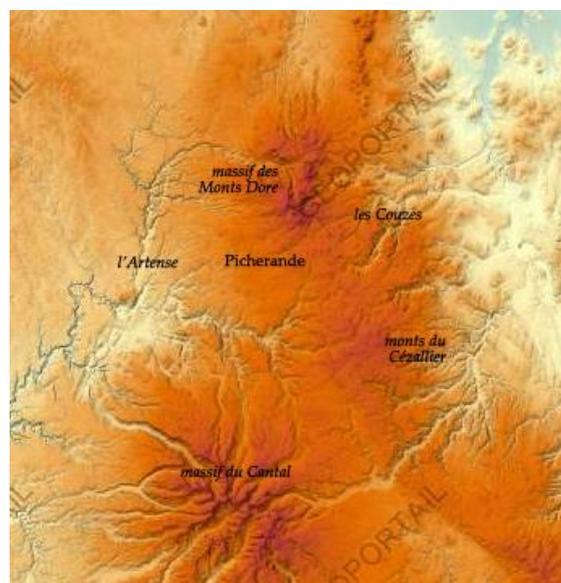


Vue depuis les abords du hameau de Grouffaud. Vue rasante sur les espaces agraires plats où circule le ruisseau de Chauvet. Vue frontale sur la langue tabulaire boisée de la Barthe. Vue lointaine sur le massif du Sancy.

Le Relief

A grande échelle, le territoire de Pichérande se situe à l'interface de plusieurs grands ensembles de reliefs.

- au nord : le massif des monts Dore, dont le Sancy est le point culminant (1886m). Il forme un ensemble volcanique relativement jeune (moins de 3 millions d'années). C'est un strato-volcan très complexe, né de milliers d'éruptions qui ont édifié ce massif circulaire de plus de 20km de rayon.
- au sud : le massif cantalien, constitué par près de 1000km³ de laves crachées par des milliers de cheminées volcaniques pendant 15 millions d'années.
- à l'ouest : l'Artense, plateau granitique, entaillé de rivières.
- à l'est par les Couzes, gorges profondes descendant en direction des Limagnes et de la rivière Allier.

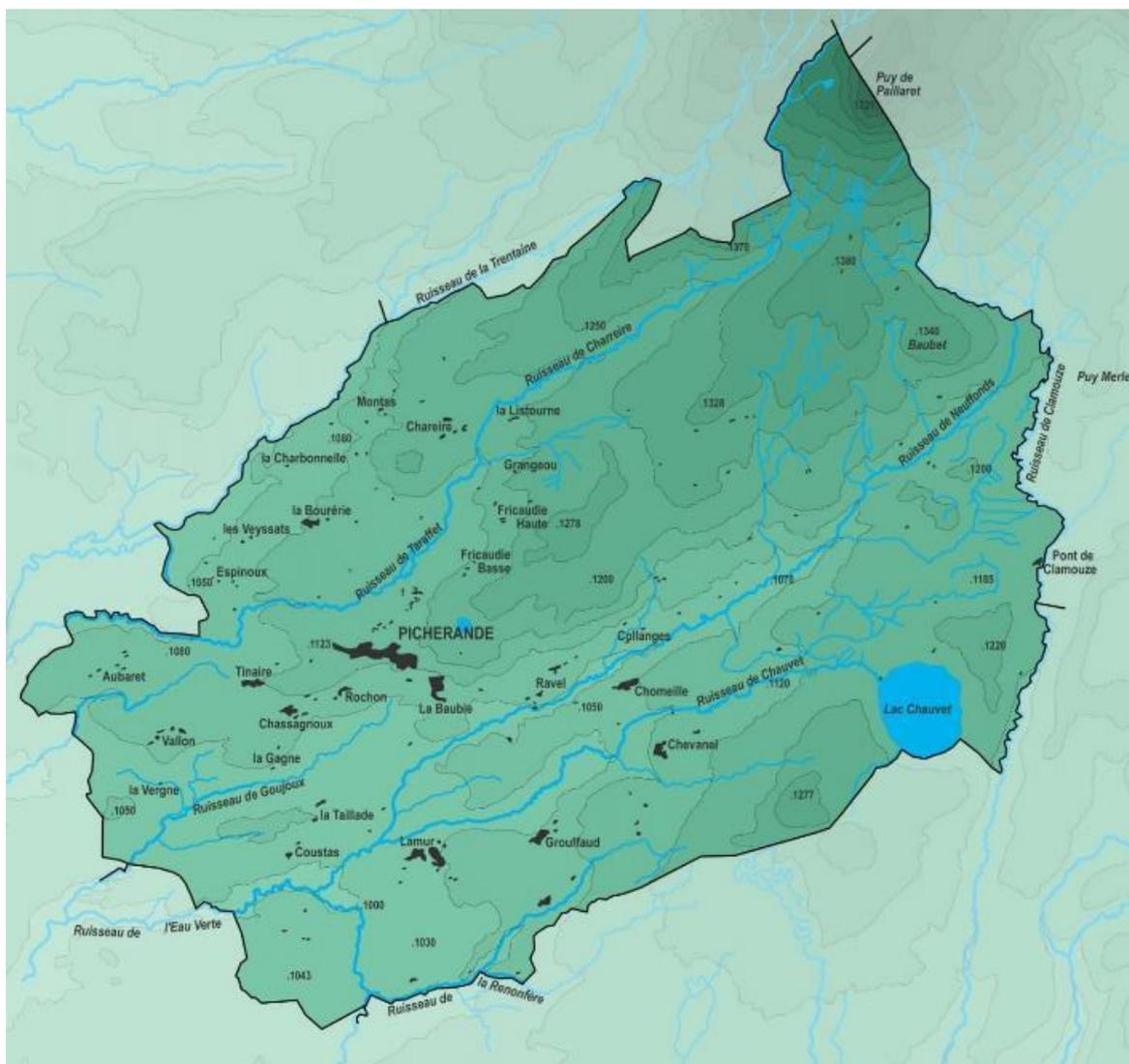


Le territoire communal se situe sur le versant sud du Massif du Sancy.

Le territoire communal, d'une superficie de 4426 ha, s'élève de 997 mètres au Sud à 1 720 mètres au Nord (Puy de Paillaret) formant un relief contrasté. On note une inclinaison générale du territoire vers l'Ouest et le Sud du fait de la situation de la commune, adossée au versant Sud-Ouest du Massif du Sancy, s'ouvrant sur l'Artense.

La morphologie du territoire a été mise en place par le volcanisme et l'érosion glaciaire.

- Des activités volcaniques à diverses périodes : coulée de lave, cône, cratère d'explosion
- L'érosion glaciaire a fortement remanié l'ensemble : La calotte glaciaire a pratiqué un lent travail d'abrasion - accumulation sur un plateau composé de roches dures. La glace en descendant vers l'ouest, a adouci les formes en rabotant les bosses, et creusant les dépressions. Le drainage s'est alors trouvé affecté et l'eau s'est accumulée dans les cuvettes. Le plus souvent, l'eau a cédé la place à la tourbe.



Hydrographie

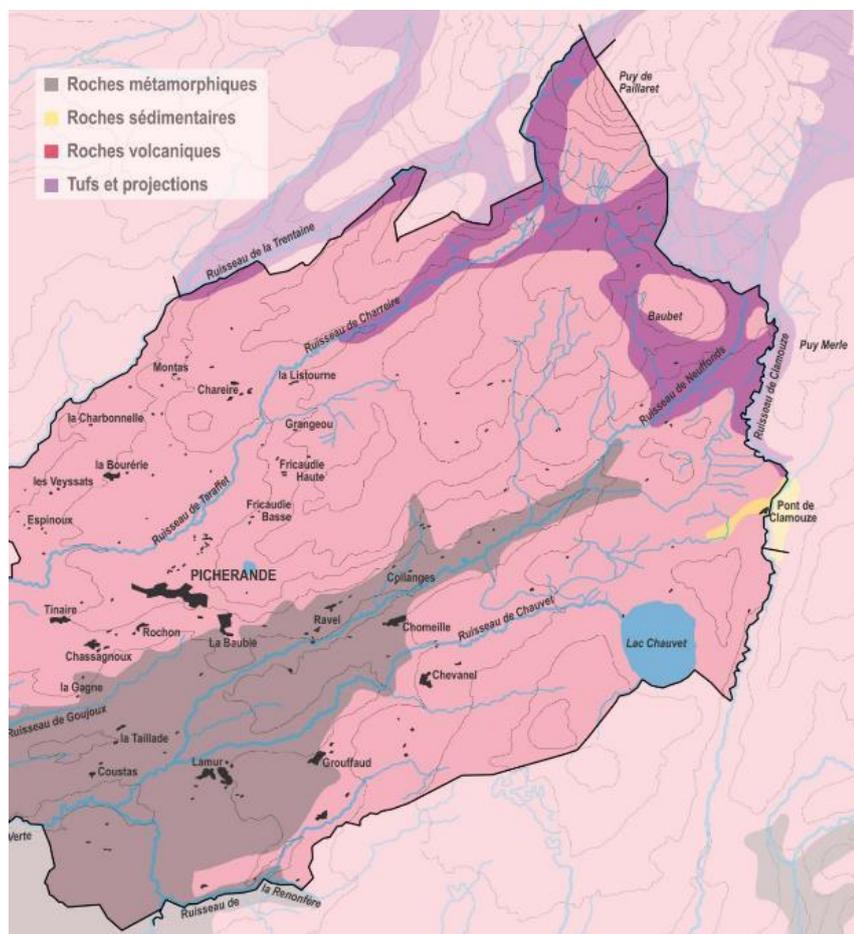
Le réseau hydrographique très ramifié appartient au bassin de la Dordogne. **Terre d'eau, le territoire compte plusieurs lacs, regorge de ruisseaux, de zones humides et de tourbières L'eau est partout présente sur le territoire communal sous différentes formes.**

Les ruisseaux ont creusés leur lit dans la roche granitique, créant ainsi des vallées, qui pénètrent rapidement dans le massif. L'ensemble de ces cours d'eau alimente au sud ouest la rivière La Tarentaine, laquelle traverse les plateaux de l'Artense et rejoint la Dordogne au sud de Bort les Orgues. La commune de Picherande fait partie du SDAGE Adour Garonne.

Le territoire est constitué d'une succession de vallées parallèles s'étendant du Nord-Est au Sud-Ouest :

- Deux vallées au Nord, « suspendues » en altitude : la vallée du Taraffet, vallée très large et encaissée ; la vallée de la Trentaine marquant la limite communale
- Deux vallées au Sud, beaucoup plus basses : la vallée de Neuffonds, très encaissée ; la vallée du Chauvet, à fond plat et large.

Géologie



Le volcanisme a façonné la morphologie de la commune de Picherande.

- D'une façon générale, le socle est formé par des roches métamorphiques : gneiss, granites.
- Des alluvions récentes à Pont de Clamouze, à l'est du lac Chauvet.
- Des formations volcaniques : Les roches volcaniques sont abondamment représentées et affleurent sur la majeure partie du territoire communal. On distingue : des roches volcaniques : basaltes, sancyites, doréites ; des tufs et projections : des cinérites en périphérie du Paillaret et du Baubet.

Ce territoire de moyenne montagne est entièrement voué à l'agriculture et à une vocation pastorale. Il porte de nombreuses zones humides qu'il est impératif de préserver. Conserver une vocation agropastorale constitue une première démarche pour la préservation de ces milieux.



Démographie

Le Contexte Supra communal

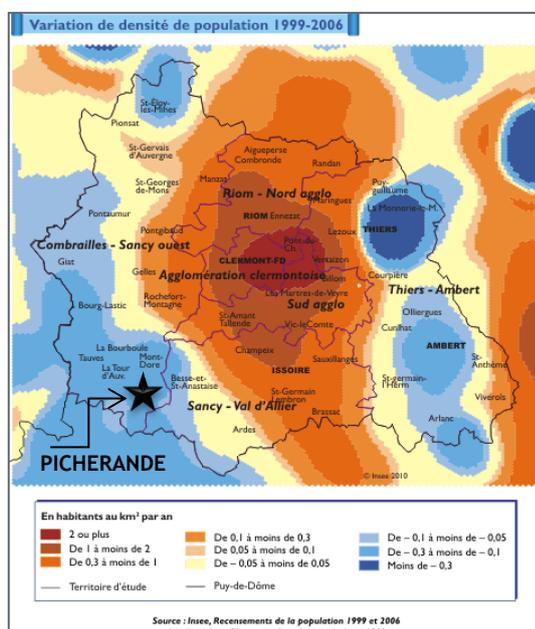
Le contexte départemental

La commune de PICHERANDE se situe dans le territoire Combrailles Sancy Ouest.

A l'échelle du massif du Sancy, et Cézallier, on note une baisse générale et constante de la population et un vieillissement de la population. Pourtant ce secteur offre un cadre de vie apprécié par les habitants, tant pour la qualité de vie (tranquillité) que pour ses espaces paysagers et naturels.

Les bordures ouest et est du département ont un profil plus rural et montagneux et échappent en partie au desserrement de la métropole clermontoise. Leur dynamique démographique est dès lors plus fragile. Le renouveau attractif constaté ces dernières années serait tout juste suffisant pour contrecarrer le fort déficit naturel.

→ Une Progression modérée est attendue dans les territoires ruraux pour les prochaines décennies.



Dynamisme démographique des territoires d'études

Territoires d'étude	Variation 2006-2031		Taux de variation annuel de la population		
	Absolue	Relative	Projeté 2006-2031	Observé au recensement	
				1999-2006	1982-1999
Puy-de-Dôme	57 600	+ 9,2 %	+ 0,4 %	+ 0,4 %	+ 0,1 %
Agglomération clermontoise	7 600	+ 2,7 %	+ 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,1 %
Combrailles-Sancy ouest	2 200	+ 3,8 %	+ 0,2 %	0,0 %	- 0,9 %
Riom-Nord agglo	14 500	+ 18,5 %	+ 0,7 %	+ 0,9 %	+ 0,7 %
Sancy-Val d'Allier	11 600	+ 20,4 %	+ 0,8 %	+ 0,9 %	- 0,1 %
Sud agglo	16 900	+ 27,9 %	+ 1,1 %	+ 1,5 %	+ 1,4 %
Thiers-Ambert	4 800	+ 5,4 %	+ 0,2 %	0,0 %	- 0,3 %

Sources : Insee, Recensements de la population - Projections de population : Omphale 2010

Le contexte intercommunal

Un territoire marqué par les disparités.

- Entre 1999 et 2009, la démographie a reculé de 5,6%. Cependant, un gradient est-ouest se dessine comme l'indique la carte ci-contre. Ainsi, il se distingue :
 - des communes où la population a progressé entre 1999 et 2009, celles-ci se situent au nord-est du territoire communautaire.
 - des communes où la démographie est restée stable ou est en léger déclin.
 - des communes qui affichent une récession plus marquée, localisées à l'ouest. **C'est le cas de Picherande.**
- La baisse de population s'explique d'abord par un solde naturel (différence naissances/décès) négatif depuis 1968 (de 0% à -0,5%). Le solde migratoire (différence arrivées/départs) est passé de -0,6% à -0,1% entre 1982 et 2009.

... mais avec une intensité touristique forte.

- La population présente sur le territoire fluctue selon les saisons. D'après une étude de l'office de tourisme (réalisée sur la période 2009/2010) la population est multipliée par 5 au cours de l'été et par 4 pendant l'hiver. Cette intensité touristique doit être prise en compte pour analyser le territoire.
- Le Sancy est un espace touristique important, grâce aux différentes thématiques qui l'animent : la saison hivernale, la saison estivale et la période thermale.

La commune de PICHERANDE se situe dans un secteur très rural, marqué par une baisse démographique continue.

Le diagnostic démographique de PICHERANDE

Dossier complet de l'Insee, en date de février 2019.	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Population	657	542	530	491	422	354	357

DEMOGRAPHIE

- **Baisse de la population depuis le début du siècle**, comme la plupart des communes voisines. Les dernières données Insee, fournies à la Mairie, au 1^{er} janvier **2018**, annoncent **378 habitants**, ce qui confirme une légère reprise depuis 2010.

- Des indicateurs en berne

* une absence de renouvellement des générations. Le solde naturel est négatif au moins depuis 1968. Le nombre de décès est très largement supérieur au nombre de naissances.

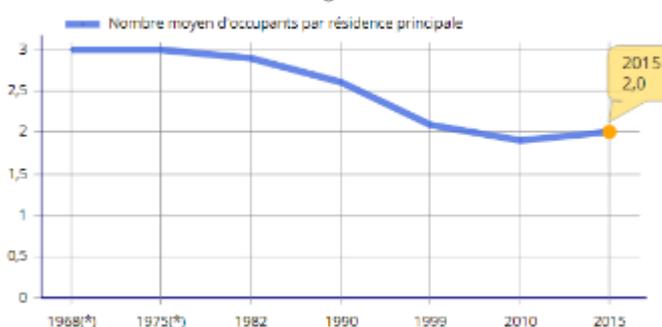
* de nombreux départs. Le solde migratoire est négatif depuis 1982, sauf durant la dernière période (2010-2015).

- Une population vieillissante

- **Les ménages**. Sur la commune de Picherande, le **nombre moyen de personnes par ménage est de 2 personnes/ménage en 2015**, ce qui reste inférieur à la moyenne départementale.

L'évolution des ménages sur la commune de Picherande affiche une **certaine amélioration**. Depuis 2010, le desserrement des ménages est moins fort.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



Les perspectives de développement 2030

Les perspectives de développement de la commune de PICHERANDE d'ici 2030 se basent sur plusieurs scénarii :

- Une évolution basée sur les dernières données Insee : **-0.2%/an**. Dans ce scénario « au fil de l'eau » : perte de population ; pas besoin de nouveaux logements.
- Une évolution basée sur la croissance attendue dans le territoire Combrailles Sancy Ouest (de l'Insee). Les projections de l'Insee visent 2031. La croissance attendue dans ce secteur est de **+0.2%/an**. Dans ce scénario Insee : gain de population MAIS pas besoin de nouveaux logements.

	PROJECTIONS DES DERNIERES DONNEES INSEE 2015 : -0.2%/AN	PROJECTIONS INSEE sur les Combrailles - Sancy Ouest : +0.2%/AN
Nombre d'habitants en 2018	378	378
Nombre d'habitants en 2030	370	386

Enjeux

- Renverser les dernières tendances de baisse démographique. Confirmer la reprise.
- Il faut maintenir les populations en place, et en accueillir de nouvelles.

Orientations du PLU

Il s'agit de se doter de moyens pour freiner le plus possible la décroissance subie sur plusieurs décennies :

- retenir les habitants et en accueillir de nouveaux (notamment de jeunes familles)
- renforcer le niveau d'équipements de la commune (pour répondre notamment à des besoins d'équipements complémentaires).

Ayant déjà montré par le passé, ses capacités à accueillir et faire vivre au moins 500 habitants, la commune doit pouvoir s'adapter à nouveau en termes de logements et d'équipements, pour lui permettre d'accueillir de nouvelles populations.

- Se fixer une ambition démographique.
- Atteindre une diversité sociale et générationnelle. ➔ notamment en diversifiant l'offre de logements, en développant les équipements publics.





Vocation Économique

1/ Le tissu Économique

Le contexte intercommunal

A l'échelle du Massif du Sancy, l'économie repose sur 2 piliers principaux : le Tourisme et l'Agriculture.

- Une agriculture jeune, toujours spécialisée dans l'élevage laitier
- Des activités artisanales diversifiées, à l'attention des locaux et des touristes
- Une surreprésentation des services et des commerces, reflet d'un fort caractère touristique

La Communauté de Communes du Sancy est compétente en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique.

L'emploi sur la commune

Une activité subordonnée à la saisonnalité.

Le nombre de demandeurs d'emploi oscille constamment, illustrant le phénomène de saisonnalité qui s'exerce sur le territoire.

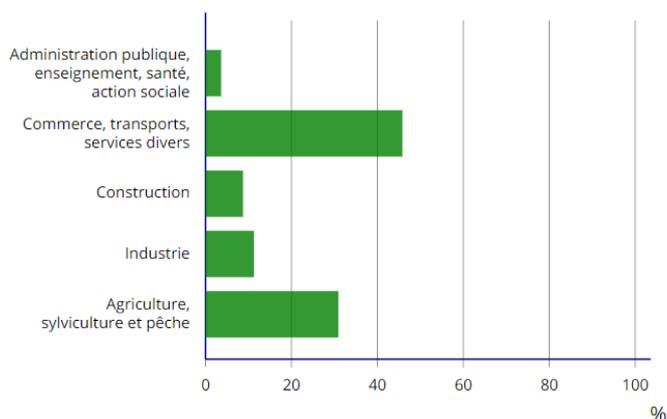
Malgré la baisse démographique, la population active se maintient depuis 1999.

Le taux de chômage a plus que doublé entre 1999 et 2007 mais est en baisse depuis 2010.

72% des actifs travaillent dans la commune.

Les catégories professionnelles sont toutes représentées. Les activités économiques prédominantes sont l'agriculture et le tertiaire.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Les entreprises

Activités commerciales <ul style="list-style-type: none"> • boulangerie-pâtisserie, <ul style="list-style-type: none"> • boucherie, • Restaurants • Hôtels • camping • 2 cafés 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 bureau de poste • 1 banque • Epicerie • Fromagerie • Fabrique de bière artisanale • Bar/tabac/presse • Station-service/quincaillerie <ul style="list-style-type: none"> • Location de ski • Taxi 	Activités artisanales <ul style="list-style-type: none"> • 1 garage/carrossier/dépannage • 3 entreprises de maçonnerie terrassement • 1 entreprise de couverture zinguerie <ul style="list-style-type: none"> • 1 entreprise d'électricité <ul style="list-style-type: none"> • Menuiserie
--	---	--

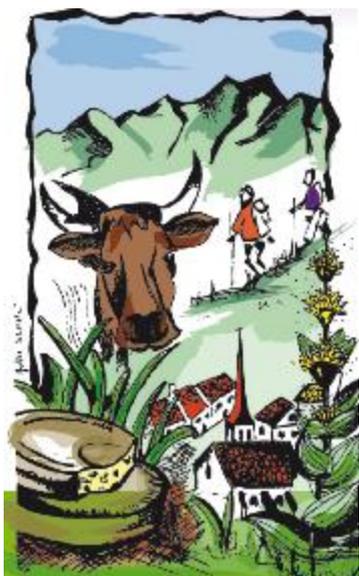
2/ Les Services et Équipements

- 1 mairie
- 1 école publique en RPI avec Saint-Donat.
- 1 bureau de poste
- Bureau de l'office du tourisme
- Bibliothèque Relais
- Une cabine à livres depuis 2017.
- 1 salle socioculturelle entièrement réhabilitée (à louer)



Santé : La commune ne dispose pas de services. Les services et équipements les plus proches sont sur les communes voisines de : La Tour d'Auvergne, Bagnols, Besse, Eglise neuve d'Entraigues.

3/ La Vocation TOURISTIQUE



Extrait bulletin municipal 2018.

La commune est très touristique.

- Elle dispose d'un Bureau de l'office du tourisme, en centre bourg.
- 291 résidences secondaires (56 % des logements),
- de nombreux hébergements : 1 camping à La Save, 2 hôtels au Bourg, 1 gîte auberge au Taraffet, 1 gîte à Rochon, 1 gîte d'étape à Chareyre.

Des atouts naturels:

- Un label : « Village Européen de la Gentiane » label qui permet de distinguer les communes mettant en avant la gentiane sous de multiples facettes: tourisme, économie, gastronomie, identité locale et régionale...
- De nombreuses activités : Pêche au lac de Gayme, de multiples sentiers de randonnée balisés existent sur le territoire (GR30, GR4, PR), des sites remarquables à proximité (Massif du Sancy, Puy du Paillaret, nombreuses tourbières, ...), le domaine skiable : centre de ski de fond de l'espace nordique du Sancy, Tennis (en libre accès), Parcours de ski à roulette, Terrain intergénérationnel avec terrain de jeux pour enfants, ...
- Des manifestations toute l'année.

Des projets en cours : La communauté de communes et l'ONF projettent une requalification du Lac de Gayme, avec notamment des aménagements touristiques.

Perspectives : Le nombre de touristes sur l'ensemble des sites de la commune et lors de manifestations ponctuelles est en croissance continue. L'enjeu aujourd'hui est de gérer ces flux touristiques, surtout en termes de stationnements.

4/ La Vocation AGRICOLE

La commune appartient à la région agricole « Périphérie des Dômes » située en zone de montagne défavorisée depuis 1961.

L'activité agricole occupe plus de 50 % du territoire.

Jusqu'au Moyen Age, la forêt couvrait les plateaux de la commune peu habités. Au cours des X^e et XIII^e siècles, les défrichements se sont généralisés car la population développe les surfaces cultivables. Les profondes modifications de l'activité agricole ont conduit à une véritable culture de l'herbe sur les plateaux.

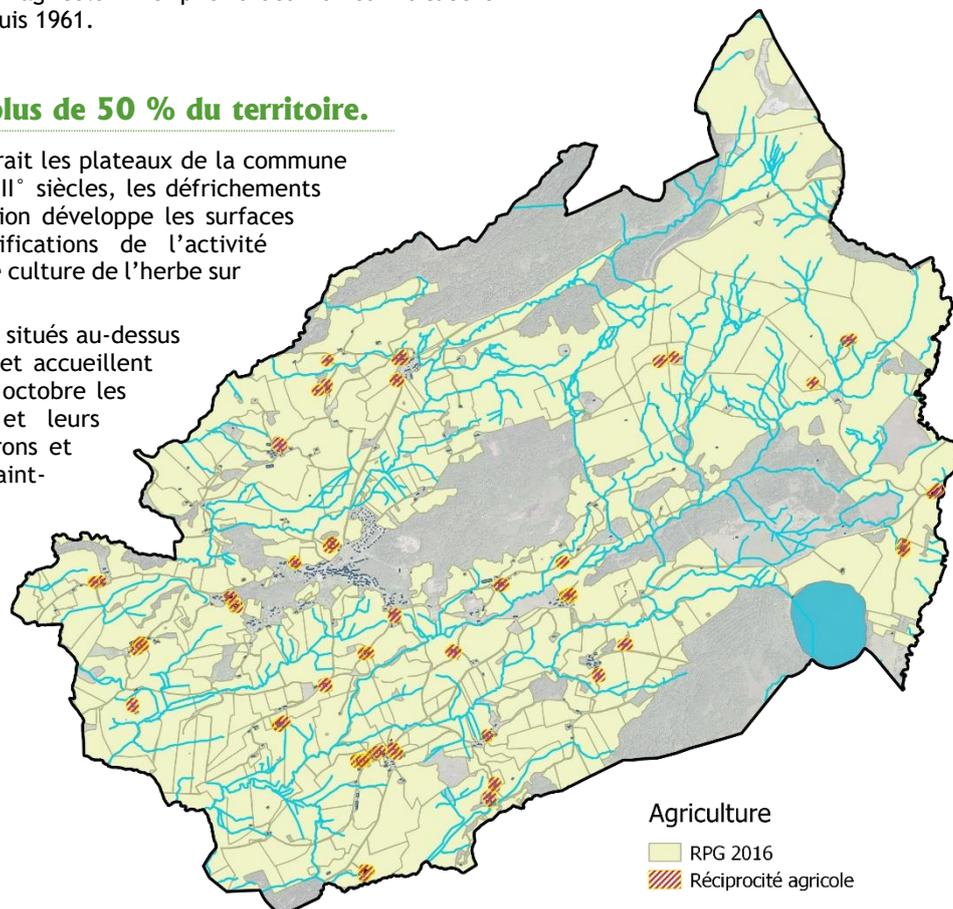
Les estives ou pâturages d'altitude situés au-dessus de l'étage agricole accueillent, et accueillent encore, durant les mois de mai à octobre les troupeaux de Salers, Aubrac... et leurs gardiens qui vivaient dans les burons et fabriquaient les fromages (Saint-nectaire et Cantal).

Les exploitations

La commune compte 32 exploitations agricoles orientées vers l'élevage de vaches allaitantes (contre 40 en 2010 et 46 en 2000).

Les productions

Compte tenu de l'altitude, l'activité herbagère est largement dominante sur la commune.

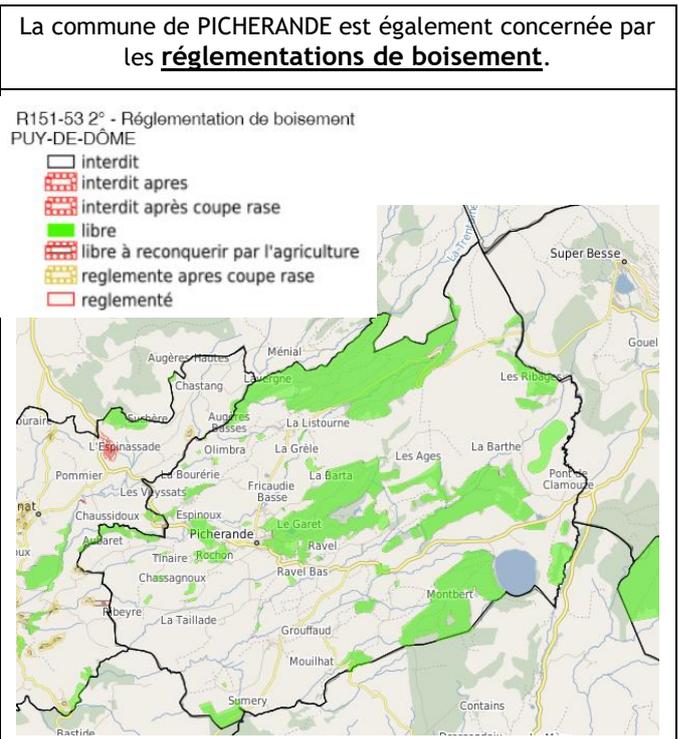
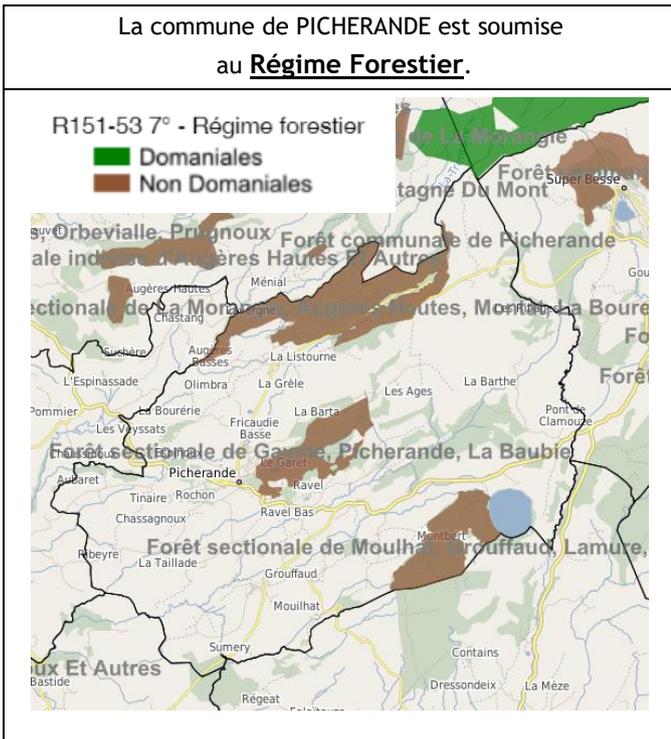
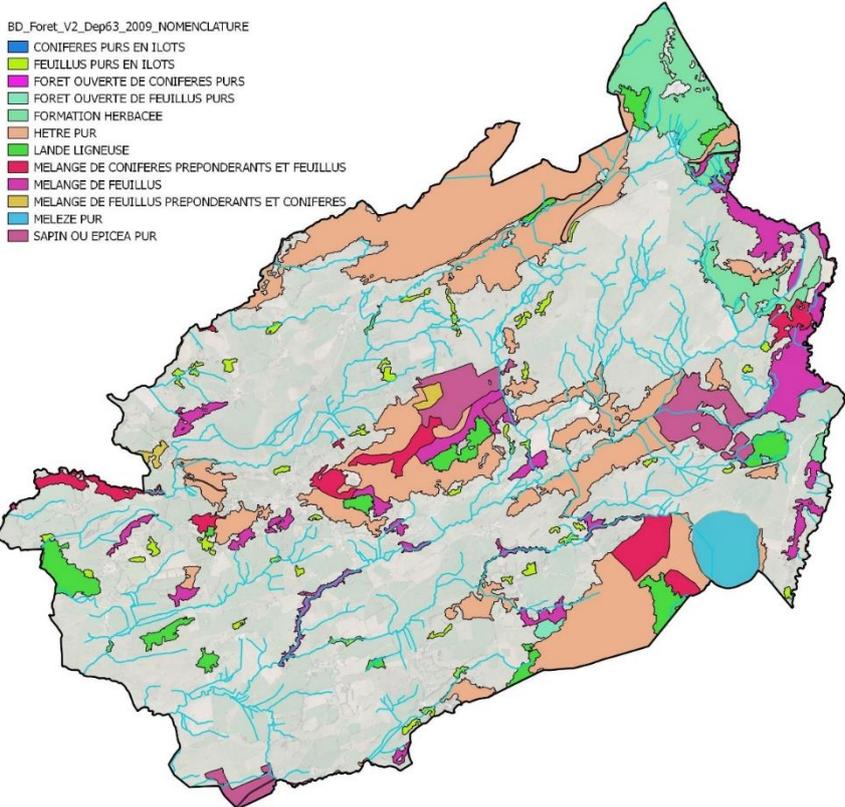




- production de lait
- fabrication de fromages (Saint-Nectaire).

La vocation forestière

Les massifs forestiers de Picherande sont caractéristiques de secteurs de moyennes montagnes : de belles forêts de hêtres purs, mais également des conifères et sapins (purs et en mélange avec des feuillus).



Enjeux

Agriculture et tourisme sont les 2 piliers de l'activité communale.

- L'attractivité du territoire
- Les commerces de proximité
- Le renforcement de la vocation économique.
- Maintenir, développer la vocation agricole. L'agriculture joue un rôle essentiel dans l'occupation de l'espace et surtout dans la préservation des paysages et des écosystèmes. La diversité biologique des prairies de fauche et des zones humides ou encore le maintien des paysages ouverts si caractéristiques des Volcans d'Auvergne, dépendent directement des pratiques agricoles.

L'agriculture est non seulement la clé de voûte des paysages et de la biodiversité, mais aussi une activité économique majeure pour le territoire, à laquelle sont liés le tourisme et la vitalité de l'économie locale en général.

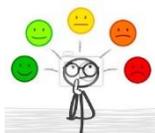


Orientations du PLU

- Maintenir les activités économiques actuelles. Permettre leur pérennité.
- Permettre l'accueil de nouvelles activités économiques.
- Concernant l'hébergement touristique : Diversifier l'offre de logements. Cela implique d'intervenir sur la densité et d'inciter de nouvelles formes architecturales (mitoyenneté des constructions individuelles, semi collectifs, ...).
- Répondre aux exigences environnementales Inciter la diminution des consommations énergétiques et favoriser la mise en place d'énergies renouvelables.
- Maintenir la présence d'exploitations agricoles. Permettre leur développement, leur renouvellement.
- Préserver les terres agricoles. Maintenir le lien entre agriculture pastorale et milieux naturels (notamment les zones humides).
- Préserver les espaces naturels et paysagers. Préserver les structures végétales existantes, les trames bleues, et zones humides qui ponctuent le territoire.

Evaluation des orientations proposées

L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune, qui peuvent générer une consommation foncière plus importante, au détriment des espaces agricoles et/ou naturels. Ces notions sont à prendre en compte afin de maîtriser au mieux le territoire et de mettre en place une gestion territoriale en adéquation avec le développement durable.



Les impacts sont liés

- aux objectifs démographiques de la commune définis au PADD
- à la volonté de préserver les espaces agricoles. Au PLU actuel, la moitié Ouest est classée en zone agricole.

Mobilité

Les voies de communications

La commune n'est pas traversée par des infrastructures à fort trafic. Plusieurs routes départementales convergent au niveau du bourg de Picherande et mènent aux bourgs des communes voisines. La topographie du territoire et l'occupation des sols génèrent une absence de communication entre les routes départementales.

La commune ne compte pas d'activités bruyantes. Les nombreuses exploitations agricoles sont réparties sur le territoire et pour la plupart éloignées de la vocation d'habitat.

Les déplacements

72% des actifs travaillent sur la commune, en 2015.

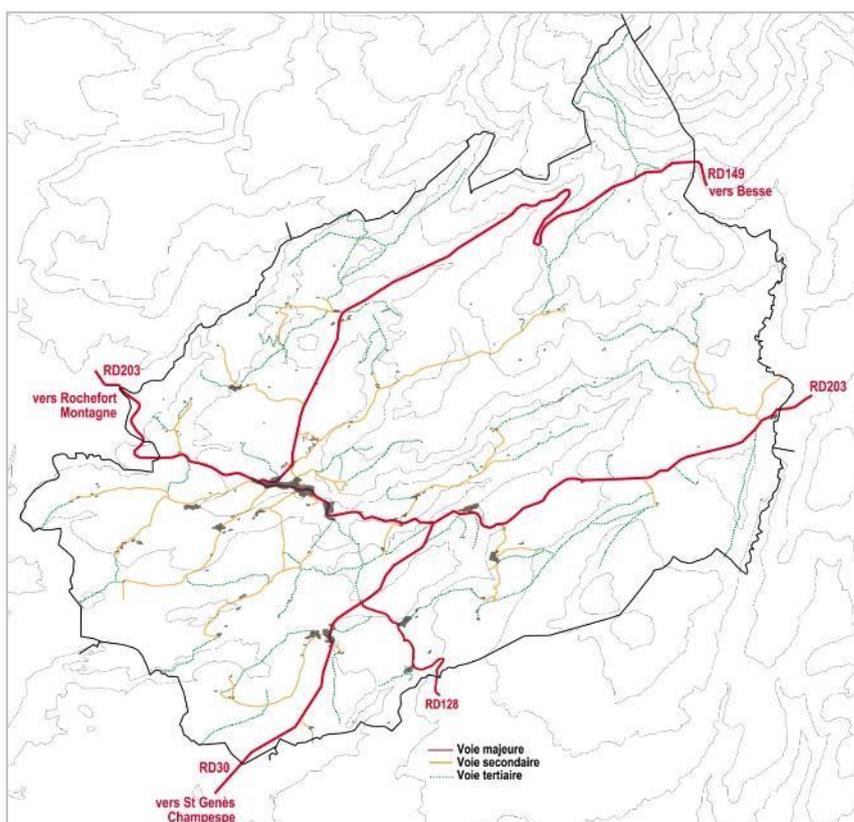
- près de la moitié des actifs travaillent à leur domicile et n'utilisent ainsi aucun transport.
- 6.6 % des actifs pratiquent la marche à pied.

Les migrations pendulaires concernent les actifs travaillant à l'extérieur de la commune, soit 28% en 2015 (indicateur en augmentation, 20% en 2010). Moins d'1% des actifs travaillent sur les bassins d'emplois de Besse, Issoire, Clermont.

1/ Les transports collectifs sont peu concurrentiels. La gare de Clermont-Ferrand est reliée aux gares du Sancy (La Bourboule, Le Mont Dore), par correspondances ferroviaires ou en autocar.

2/ Les transports individuels : La voiture personnelle est le type de transport le plus utilisé par les actifs travaillant hors commune (pour 46% des actifs).

3/ Les modes doux : Compte tenu de la taille du territoire, de l'éparpillement des emprises urbaines, et du contexte topographique, les modes doux présents sont plus des chemins de randonnée que des cheminements internes au bourg. Les vastes espaces pastoraux de la commune sont propices à la randonnée. Outre les chemins d'exploitation, la commune compte plusieurs sentiers de Petite et Grande Randonnée.



Enjeux

- Les gaz à effets de serre.
- Les déplacements.
- Le cadre de vie

Orientations du PLU

- maîtriser l'étalement urbain.

Evaluation des orientations proposées

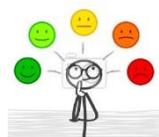
La poursuite du développement urbain et donc l'accueil de nouvelles populations sont susceptibles d'augmenter le flux de véhicules sur le territoire communal.

L'absence d'alternatives aux déplacements automobiles est très préjudiciable pour l'environnement et le climat en général et pour les personnes peu mobiles en particulier : personnes sans permis ou sans véhicule, femmes au foyer, personnes âgées ou handicapées, adolescents ou jeunes, accidentés de la vie...

La faible desserte collective fragilise les populations, notamment celles qui travaillent à l'extérieur mais également les populations peu mobiles (jeunes, personnes âgées ou handicapées, conjoint non motorisé). Elle renforce la spécialisation de l'offre en logements.

Des pistes pour réduire les impacts :

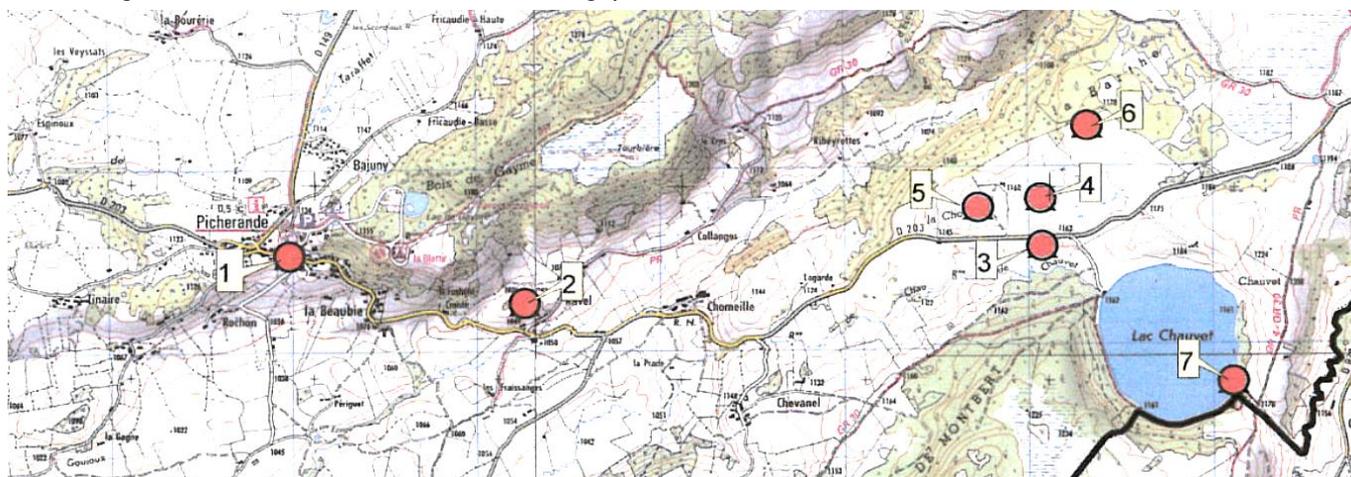
- Limiter le mitage permet plus facilement de mettre en place des modes de déplacements alternatifs (co voiturage, transports collectifs).



Habitat et Urbanisme

Eléments d'archéologie

La DRAC signale l'identification de 7 entités archéologiques.



Architecture Majeure

L'église romane Saint Quintien fut construite au 14e siècle. L'ensemble primitif figure à l'Inventaire des Monuments historiques depuis 1971.



L'architecture traditionnelle

Les matériaux de construction

Les différentes constructions ont su s'accommoder des ressources que leur offraient le sol et le sous-sol. L'identité de ce territoire est le résultat notamment d'une cohérence obtenue par l'homme, son mode de vie, et surtout sa façon de construire. L'unité, dans les matériaux et les modes de construction, est de mise et elle est commune à l'ensemble du territoire.

Le recensement fait ressortir l'utilisation générale de la pierre (granites, gneiss, basaltes).

Les couvertures : le chaume était le matériau local le plus anciennement employé. Présente autrefois sur quasiment tous les bâtiments, ce type de couverture végétale a complètement disparu. Les matériaux de substitution sont : la lauze, l'ardoise, la tôle ondulée et métallique. On note cependant la présence de quelques toitures en tuiles de terre cuite, de teinte rouge.



Les constructions

La ferme en ligne : la maison bloc

Ce type constitue la formule la plus simple et probablement la plus ancienne. Face aux contraintes climatiques, ce modèle s'est implanté au revers des croupes, sur l'adret, ou sur des replis de terrains. Le logis, la grange et l'étable sont regroupés sous le même toit. Ce modèle regroupe plusieurs types.

► La ferme bloc à terre primitive :



► La ferme bloc à terre évoluée :



► La ferme à bâtiments distincts



Les burons

Habitat temporaire associé à l'estive des troupeaux. L'implantation de ce type de bâtiment est caractéristique de son environnement naturel et climatique, et de sa fonction : Implantation perpendiculaire aux courbes de niveau : en s'adaptant au mouvement du terrain, pour une meilleure protection climatique et faciliter l'accès à l'étage.

Les bâtiments agricoles modernes

Ils ont des proportions très importantes. L'aplat des toitures est considérable. Les matériaux utilisés sont des matériaux nouveaux (bois, ciment, bac acier ...).

Les maisons de bourg

- Plan rectangulaire, occupant la totalité de la parcelle
- La maison de bourg à travées, dont l'unique vocation est le logement.
- Ces logements se composent de 2 à 3 travées.
- Volonté de symétrie dans le percement des ouvertures.



Les constructions actuelles



Les extensions urbaines en périphérie du bourg, réalisée depuis la seconde moitié du 20^e siècle, se caractérisent par un type d'habitat de type pavillonnaire, répondant aux besoins actuels.

Les volumes et les matériaux employés créent parfois un lien avec l'architecture traditionnelle (toiture grise, introduction de la pierre, faitage original, ...).

Le lotissement de Pichérande : A vocation d'habitat permanent, ces constructions affichent un style architectural très marqué : le chalet en bois. L'utilisation du bois en façade est prédominante dans le lotissement.



Enjeux

- Mettre en valeur les ressources naturelles.
- Préserver le patrimoine architectural du bourg et l'ambiance vernaculaire des hameaux isolés.

Orientations du PLU

- Rechercher des solutions pour adapter le bâti ancien aux besoins d'aujourd'hui. Faciliter le recyclage de logements vacants, en ruine, ...

Evaluation des orientations proposées

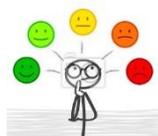
Objectifs attendus :

- Protection et mise en valeur des éléments identitaires des constructions anciennes.
- Vecteur d'image positive pour l'attractivité du territoire.

Mesures complémentaires :

- Rechercher l'emploi / le emploi de ressources locales (matériaux de construction), tendre vers des teintes similaires.

Les matériaux de construction du centre ancien constituent un véritable patrimoine identitaire. Pour certain, on peut parler d'élément du patrimoine non renouvelable : absence de carrière, du savoir-faire, de pierre taillée, ... Il convient de prendre en considération, dans un contexte de développement durable, la gestion des déchets de démolition. Cette ressource de qualité pourrait être alors réutilisée.





HABITAT : Le parc des Logements

Contexte Intercommunal

La commune de PICHERANDE est adhérente à la Communauté de Communes du Massif du Sancy depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le Programme local de l'habitat de la communauté de communes du Massif du Sancy a été prescrit le 25/03/2010. L'étude est confiée aux bureaux d'études ENEIS Conseil & Pact 63. Il est en cours d'élaboration. Un diagnostic est réalisé en 2012.

Caractéristique principale du parc intercommunal :

- La partie Est du territoire est relativement dynamique :
 - Une part prépondérante de résidences secondaires et un faible taux de vacance. La part des résidences secondaires est prépondérante en raison de la vocation touristique du territoire.
 - Un parc potentiellement indigne.
 - Une représentation satisfaisante en logements sociaux, qui semble adaptée aux besoins des territoires et aux attentes des ménages. La communauté de communes du Massif du Sancy dispose de 208 logements sociaux publics (source EPLS 2010). Les logements locatifs privés conventionnés sont au nombre de 14 sur le territoire (source ANAH-2010).
 - Le logement à destination de l'activité saisonnière : L'économie de ce territoire est étroitement liée à son activité touristique, ce qui génère un besoin saisonnier de main d'œuvre. Ainsi, la part des contrats à durée déterminée y est deux fois plus importante que sur le reste du département.
- Des taux de construction neuve relativement forts : Le marché de la construction neuve sur le territoire communautaire est dynamique et bénéficie du développement d'un parc de résidences secondaires ou occasionnelles conséquent.
- Compte tenu de l'importance du parc ancien et de son état fréquemment dégradé, la précarité énergétique constitue un enjeu important pour la communauté de communes du Massif du Sancy.

Contexte Communal

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie

Dossier complet de l'Insee, en date de février 2019.	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015
Ensemble	322	306	356	403	425	476	545
Résidences principales	220	178	185	186	199	186	175
Résidences secondaires et logements occasionnels	36	58	112	174	206	240	312
Logements vacants	66	70	59	43	20	50	58

Contrairement à la chute démographique que connaît la commune, le parc des logements est en pleine croissance depuis les années 1975. Alors que la commune perd des habitants, le nombre de logements a augmenté (+ 189 logements), sur la même période (1982-2013).

Le parc des logements est de 545 logements en 2015.

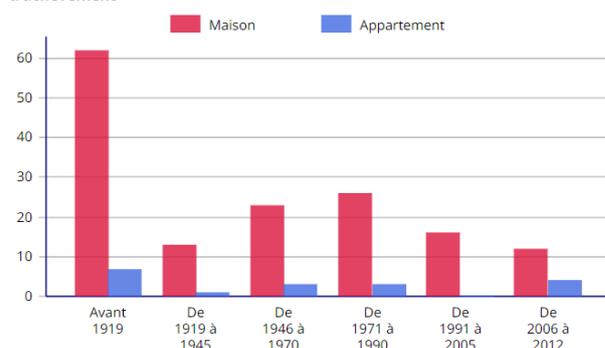
Le parc de logement comprend des types d'habitat différents par leur forme urbaine : collectifs, maisons individuelles, maisons de ville ; ou par leurs statuts d'occupation : locatif, propriétaire, résidences principales, secondaires et touristiques, résidents dans un foyer, logement vacant.

La répartition des logements a basculé en 1999.

- Jusqu'en 1999, les Résidences Principales (RP) étaient majoritaires.
- A partir de 1999, la répartition opère un basculement des types de logements, avec une prédominance des Résidences Secondaires (RS).

Après une longue période durant laquelle le nombre de Logements Vacants a diminué (7.2% en 1999), ils progressent depuis 1999. Ils représentent aujourd'hui 10,3% des logements.

LOG G1 - Résidences principales en 2015 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2013.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Les Résidences Principales

- Un parc ancien. 40% des logements ont été construits avant 1919.
Les constructions récentes (1991-2012) constituent près de 20% du parc des logements.
- Le nombre moyen de pièces par logement est de 3.8.
- La rotation des logements est plutôt longue. 45% des ménages résident dans leur logement depuis plus de 20 ans.
- La part des propriétaires de résidences principales augmente (75% en 1999, près de 80% en 2015).

Les Résidences Secondaires

- Les RS représentent 57% des logements en 2015, contre 50% en 2010. Elles traduisent la forte vocation touristique de la commune.
- Les hébergements touristiques selon les données Insee indiquent la présence
 - *d'un hôtel 1 étoile, de 16 chambres
 - *d'un camping non classé de 30 emplacements
 - *d'une résidence de tourisme de 118 lits.

Les Logements Vacants

Les Logements Vacants constituent 10 % du parc. Après un notable effort dans les années 1990 pour diminuer les logements vacants, ces derniers sont à nouveau en progression.

Ces logements vacants se situent pour l'essentiel dans le bourg et hameaux, à l'architecture ancienne (40% des logements ont été construits avant 1919). Les logements abandonnés sont dans leur grande majorité, des constructions anciennes, ne répondant plus aux besoins d'habiter que recherchent les populations accueillies (jeunes couples et familles). Ces logements vétustes nécessitent d'importants travaux qui freinent les acquéreurs qui préfèrent se tourner vers le marché récent ou neuf. Ils constituent pourtant un potentiel de réhabilitation / transformation important, à ne pas négliger.

7 réhabilitations ont été réalisées entre 2008 et 2018.

Les Logements Sociaux

La Communauté de Communes du Massif du Sancy a réalisé 4 logements sociaux en 2008.

Enjeux

- Répondre aux besoins en termes de logements.
- La diversification des types d'habitat doit permettre à ce que dans un bassin de vie chaque ménage puisse accéder à un type d'habitat en adéquation avec ses ressources, et répondant le mieux possible à ses aspirations, à différentes périodes de sa vie. C'est ce qu'on appelle le parcours résidentiel. Cette orientation est à mettre en relation avec celle de maintenir les populations en place.
- Le parc immobilier est aujourd'hui vieillissant et est loin de répondre aux objectifs fixés par la loi Grenelle.

Orientations du PLU

- Rechercher des solutions pour adapter le bâti ancien aux besoins d'aujourd'hui. Faciliter le recyclage de logements vacants, en ruine,
- Résorber la vacance. Promouvoir le recyclage des logements.
- Diversifier l'offre de logements. Cela implique d'intervenir sur la densité et d'inciter de nouvelles formes architecturales (mitoyenneté des constructions individuelles, semi collectifs, ...).
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle. Favoriser l'accès social, augmenter le parc locatif privé et public, logements adaptés aux personnes à mobilité réduite,
- Répondre aux exigences environnementales. Inciter la diminution des consommations énergétiques et favoriser la mise en place d'énergies renouvelables.



Urbanisme

Évolution du territoire

Jusqu'au Moyen Age, la forêt couvrait ces plateaux peu habités. Les romains s'y sont installés mais assez tardivement.

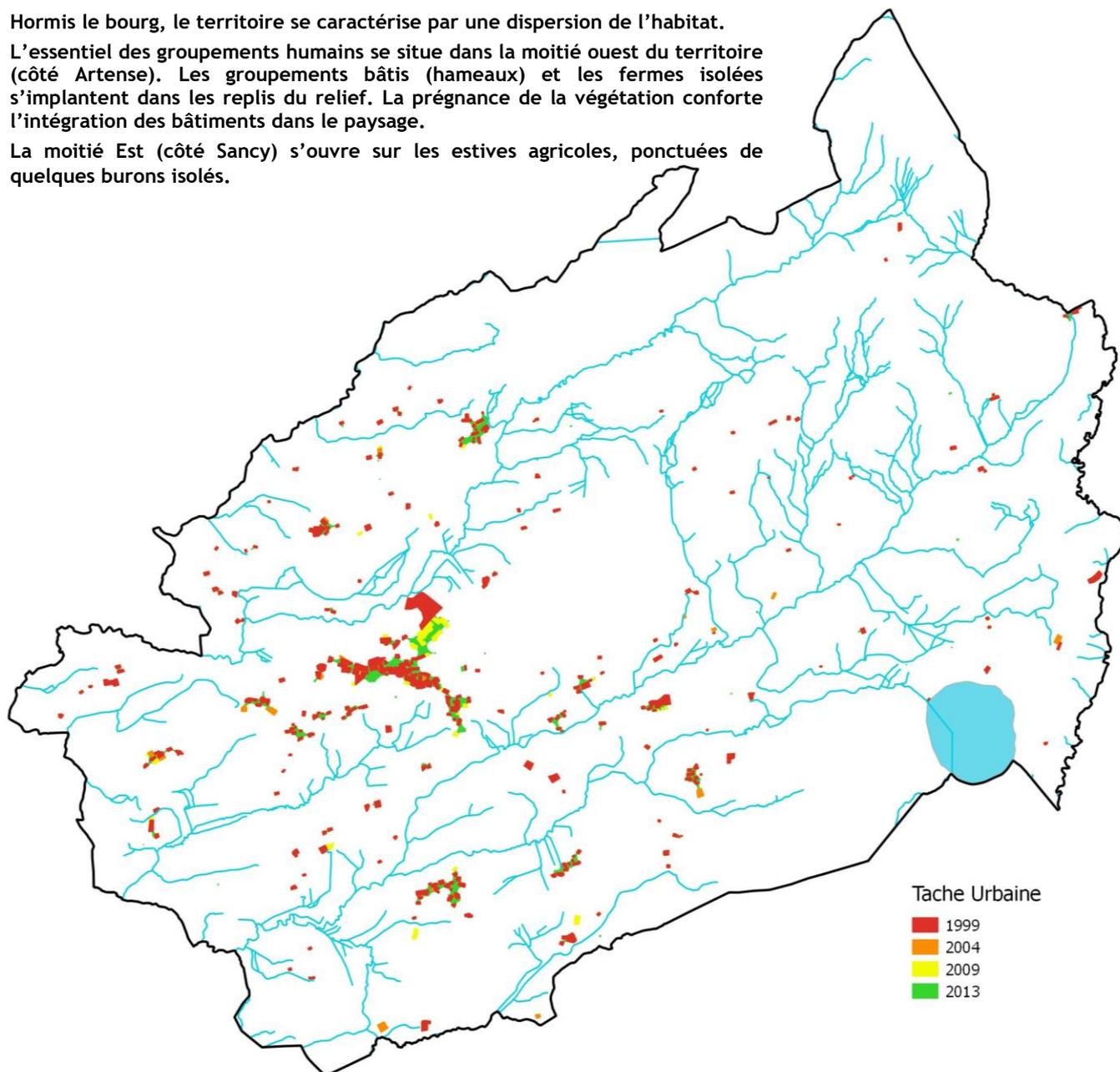
Au cours des X^{ème}-XIII^{ème} siècles, les défrichements se sont généralisés, autour du "mas" implanté au tiers supérieur de la pente.

Au XIX^{ème} siècle, la population croit et avec elle, le besoin de surfaces cultivables. Les profondes modifications de l'activité agricole ont conduit à une véritable culture de l'herbe sur les plateaux. Les estives ou pâturages d'altitude, situés au-dessus de l'étage agricole accueillent durant les mois de mai à octobre les troupeaux de salers et leurs gardiens (qui vivaient dans les burons et fabriquaient les fromages St Nectaire et Cantal).

Hormis le bourg, le territoire se caractérise par une dispersion de l'habitat.

L'essentiel des groupements humains se situe dans la moitié ouest du territoire (côté Artense). Les groupements bâtis (hameaux) et les fermes isolées s'implantent dans les replis du relief. La prégnance de la végétation conforte l'intégration des bâtiments dans le paysage.

La moitié Est (côté Sancy) s'ouvre sur les estives agricoles, ponctuées de quelques burons isolés.

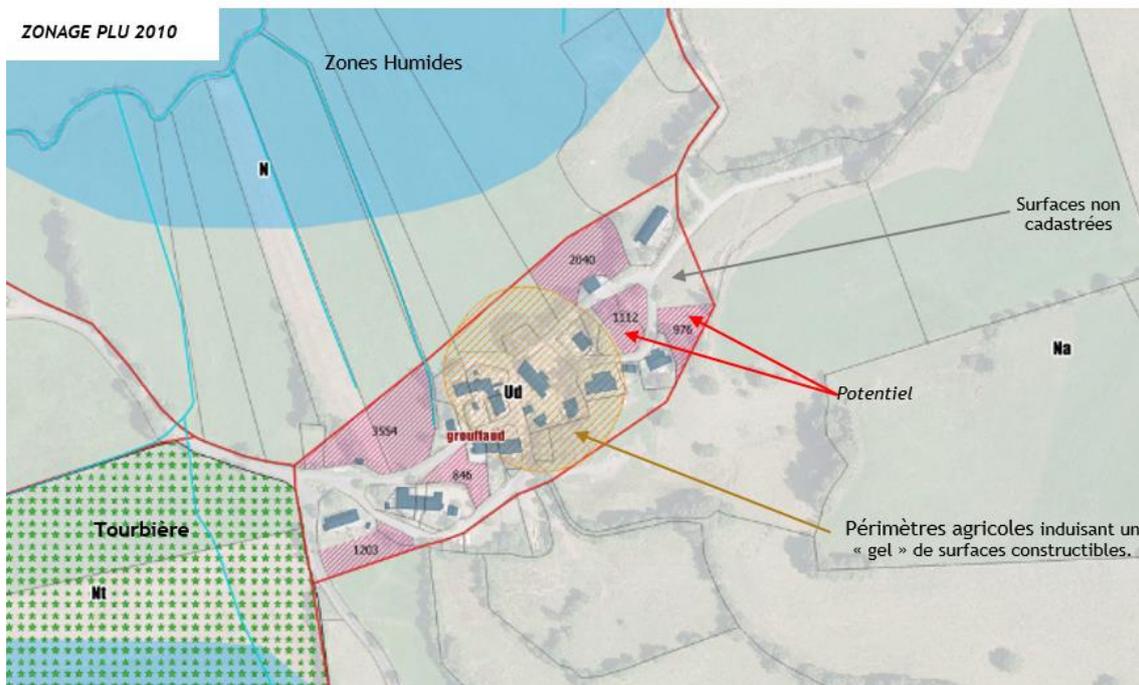


GROUFFAUD

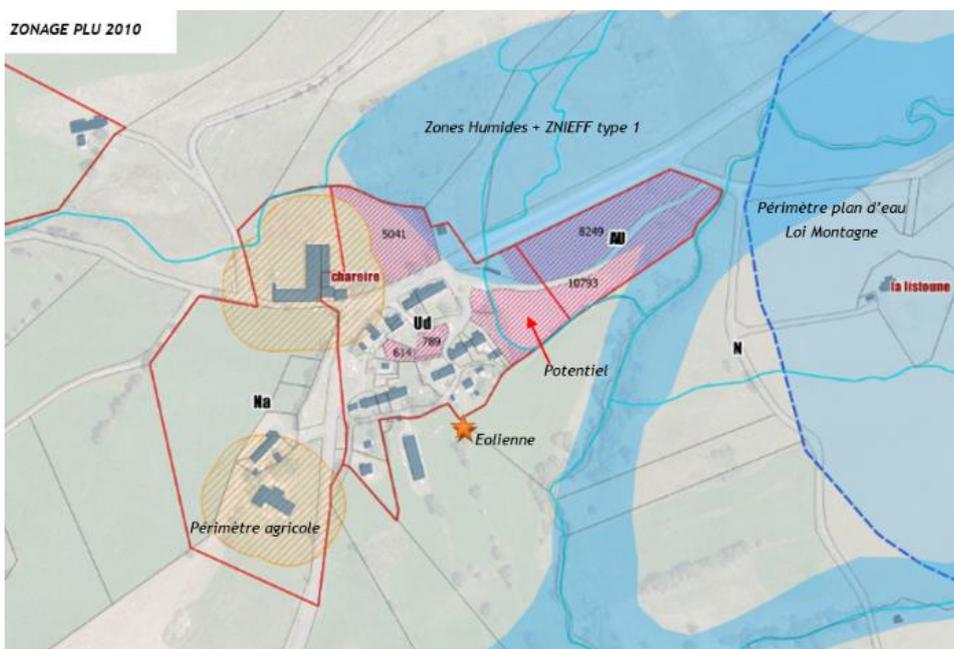
- Vocation agricole : présence d'au moins un bâtiment agricole au cœur de la zone Ud (PLU2010). Le périmètre agricole induit un « gel » des surfaces constructibles.
- Qualité de l'entrée ouest du hameau marquée par des haies végétales.
- Le zonage du PLU 2010 offre encore quelques potentiels constructibles.
- Une toiture de chaume observée.
- Contraintes environnementales : proximité d'une tourbière.
- Le secteur est entièrement couvert par une ZNIEFF de type2 et dans les trames vertes du SRCE (corridor diffus et réservoir de biodiversité).



URBANISME

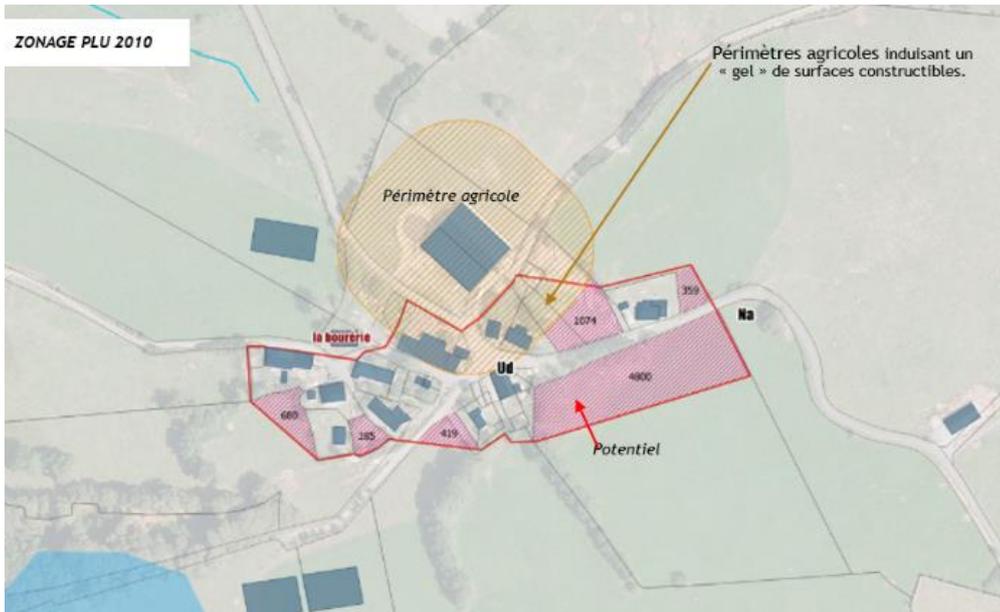


CHARREYRE



- Vocation agricole : présence de bâtiments agricoles. Le périmètre agricole induit un « gel » des surfaces constructibles.
- Le zonage du PLU 2010 offre encore quelques potentiels constructibles.
- Le secteur est couvert par une ZNIEFF de type 1, une ZNIEFF de type2 et par les trames vertes du SRCE (corridor diffus et réservoir de biodiversité).
- Présence d'une éolienne.
- Route touristique. Point de passage de PR et GR.

ZONAGE PLU 2010

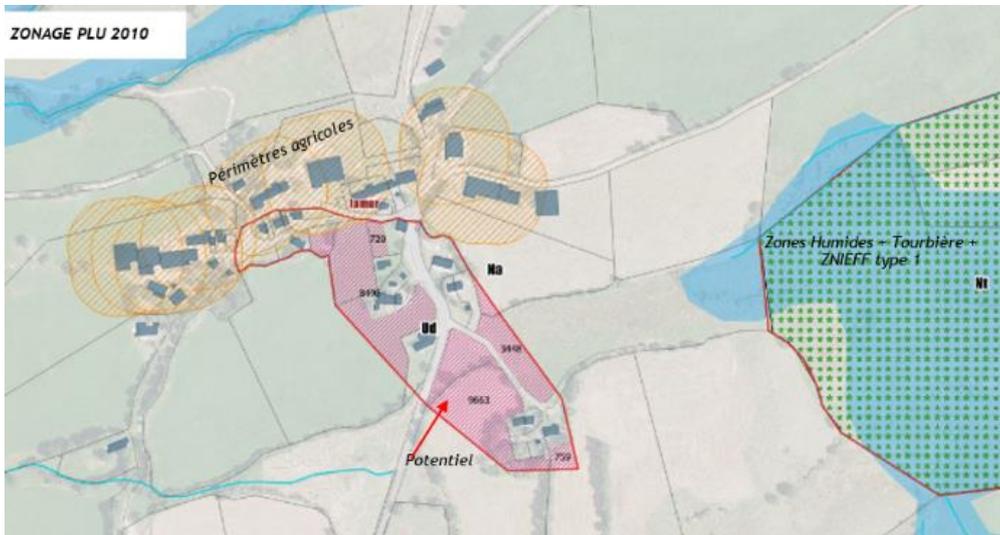


LA BOURRIÈRE

Caractéristiques à prendre en compte :

- Vocation agricole : Le périmètre agricole induit un « gel » des surfaces constructibles.
- Le zonage du PLU 2010 offre encore quelques potentiels constructibles.
- Le secteur est couvert par une ZNIEFF de type 2 et par les trames vertes du SRCE (corridor diffus).

ZONAGE PLU 2010

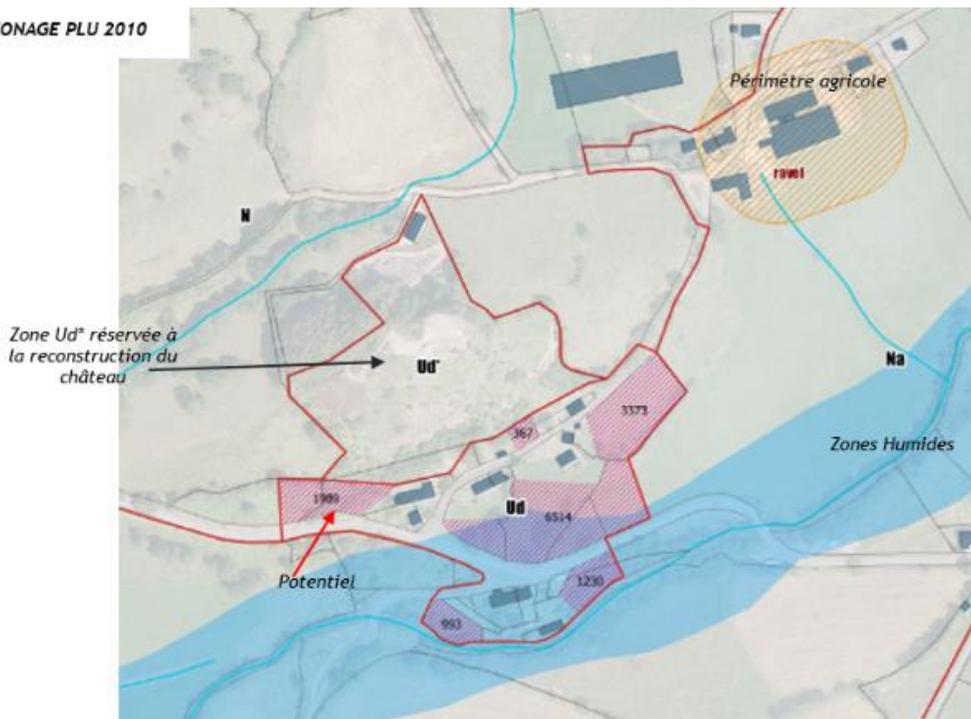


LAMURE

Caractéristiques à prendre en compte :

- Forte vocation agricole au nord du hameau.
- Le zonage du PLU 2010 offre encore quelques potentiels constructibles.
- Le secteur est couvert par une ZNIEFF de type 2 et dans les trames vertes du SRCE (réservoir écologique).

ZONAGE PLU 2010

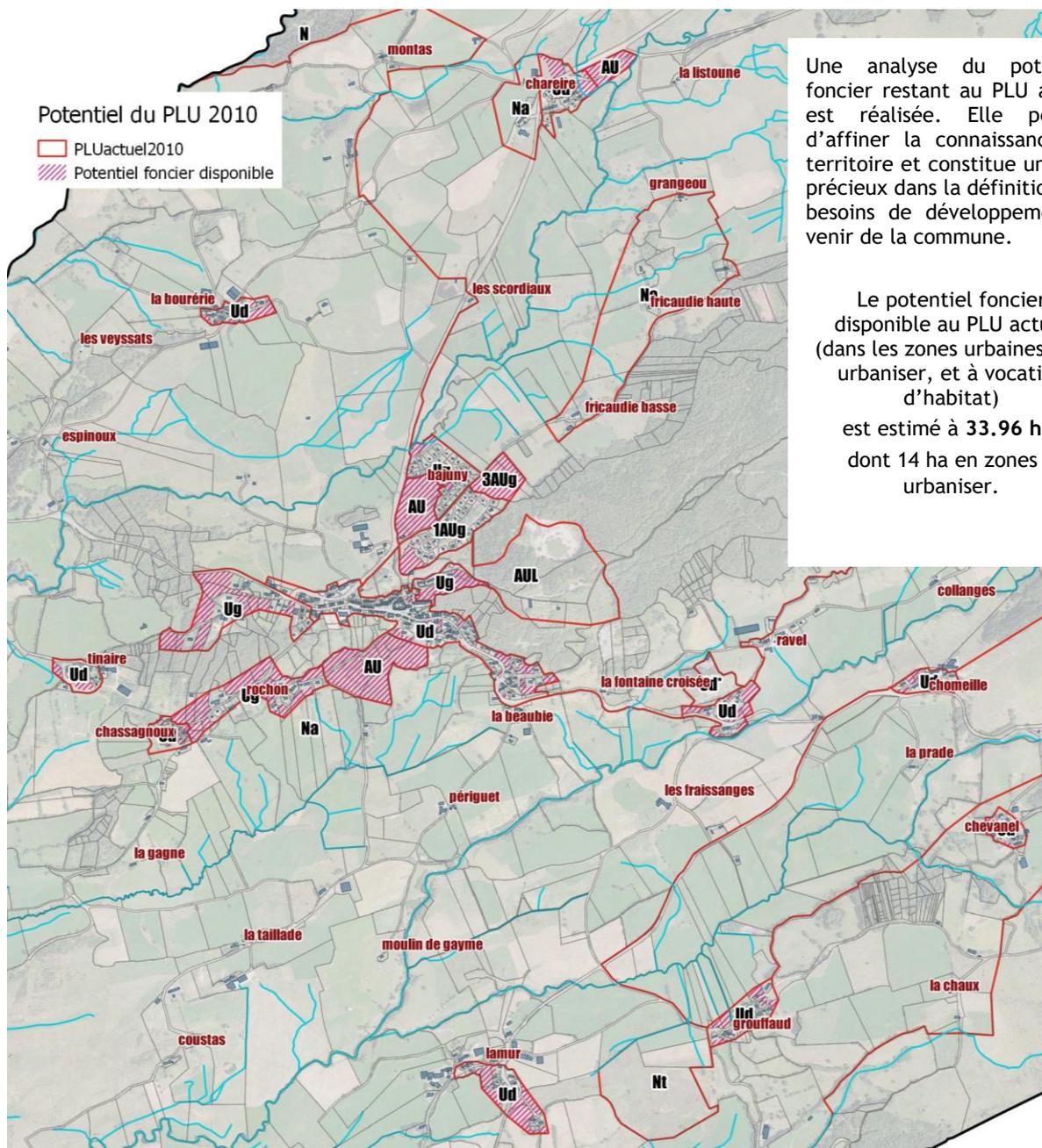


RAVEL

Caractéristiques à prendre en compte :

- Le zonage du PLU 2010 offre encore quelques potentiels constructibles.
- La zone Ud* réservée à la reconstruction du château, interdit les autres constructions (type habitat).
- Le secteur est couvert par une ZNIEFF de type 2 et par les trames vertes du SRCE (corridors diffus). Les zones humides s'étendent sur le zonage urbain.

Le Potentiel foncier actuel (PLU2010)



La consommation foncière des 10 dernières années

Sur les 10 dernières années (2008-2018), ont été réalisés

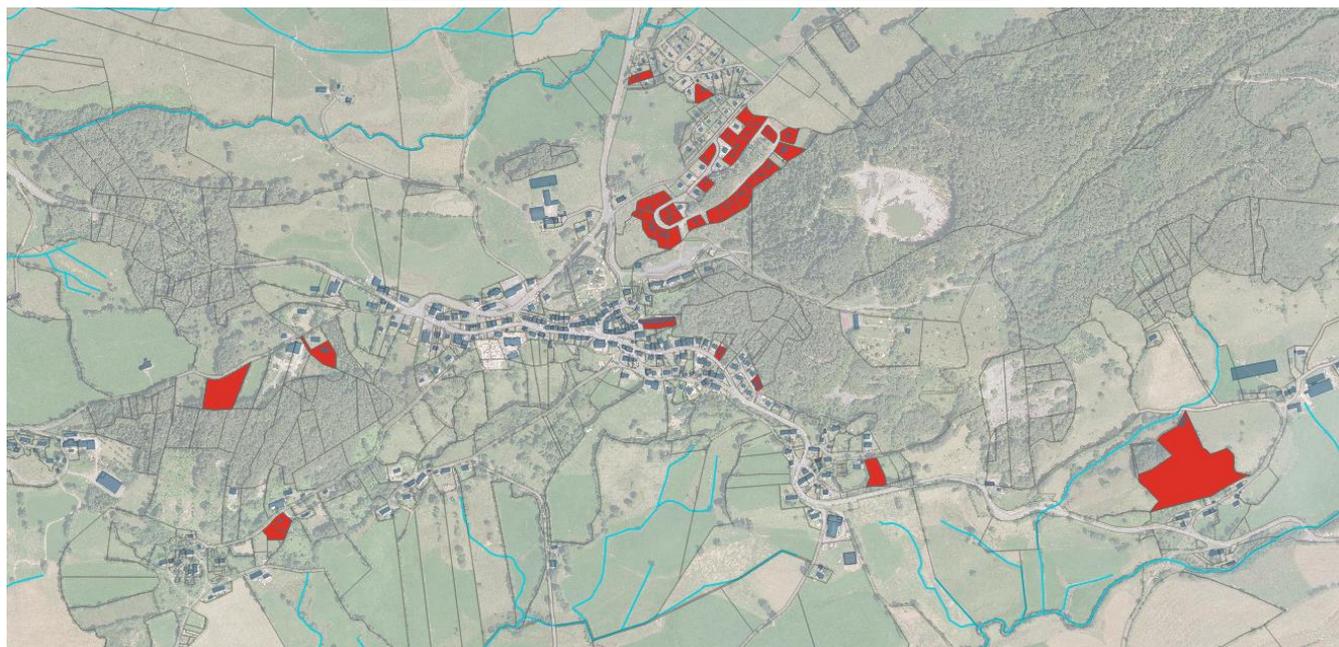
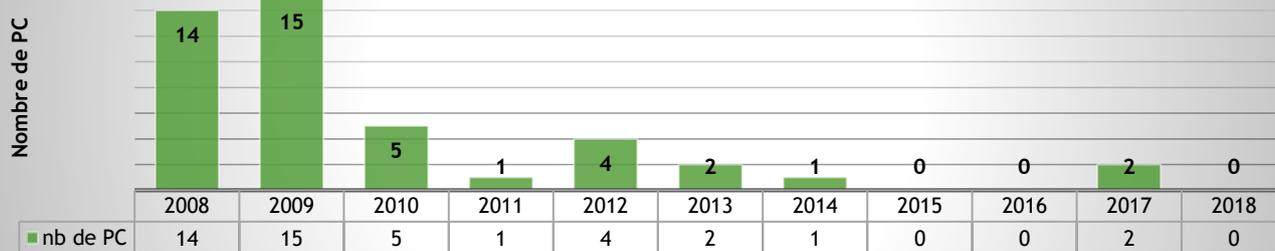
- 43 nouveaux logements (soit 4.3 logements en moyenne/an),
- générant une consommation totale de 3.74 ha (soit une consommation moyenne de 871 m²/logement individuel).

Il est à noter que :

- les années 2008-2009 ont connu un rythme de construction plus élevé que les années 2010-2018.
- certaines années sans aucune construction.
- la quasi-totalité des constructions concerne du logement individuel, et, essentiellement des chalets et constructions à ossature bois.
- la Communauté de Communes du Massif du Sancy a réalisé 4 logements sociaux en 2008.

Il apparaît intéressant de souligner l'exemplarité de la consommation moyenne/logement, par rapport aux autres communes rurales du territoire dont la consommation moyenne par logement est plutôt supérieure à 1000 m².

Les constructions concernent toutes le Bourg de Pichérande (et surtout le lotissement à vocation touristique), à l'exception d'une construction à Lamur et du château de Ravel.

Localisation des constructions des 10 dernières années.**Nombre de constructions par an sur la période 2008-2018****Perspectives de développement 2030**

Les perspectives de développement de la commune de PICHERANDE d'ici 2030 se basent sur plusieurs scénarii :

	PROJECTIONS DES DERNIERES DONNEES INSEE 2015 : -0.2%/AN	PROJECTIONS INSEE sur les Combrailles - Sancy Ouest : +0.2%/AN
Nombre d'habitants en 2018	378	378
Nombre d'habitants en 2030	370	386
Bilan	Dans ce scénario « au fil de l'eau » : -perte de population -pas besoin de nouveaux logements.	Dans ce scénario Insee, -gain de population -MAIS pas besoin de nouveaux logements.

Ces scénarii de développement prennent en compte différents indicateurs dont :

- Le desserrement des ménages.
Le recensement INSEE identifie en 2015, 2 pers/ménage. Cette donnée va évoluer notamment du fait du desserrement des ménages qui va en s'accélération. Au vu des données Insee et de l'évolution du desserrement des ménages, il peut être envisagé pour les années à venir, une baisse de 0,1, soit une projection de 1.9 pers/ménage en 2030.
- La vacance des Logements :
En 2015, selon les données Insee, le nombre de LV est de 58. Pour les besoins de projections du PLU, il apparaît intéressant de retenir un objectif communal de 30% des LV à remettre sur le marché. Sur les 58 LV, les objectifs du PLU, seraient de remettre sur le marché, 17 LV, ce qui apparaît tout à fait raisonnable et réalisable pour la commune.

Enjeux

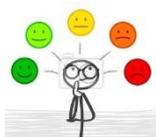
- La péri urbanisation et la consommation foncière. Réfléchir attentivement à l'intégration de nouvelles zones constructibles en relation et en harmonie avec les unités urbaines existantes.
- Le cadre de vie. L'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones ne devra pas remettre en cause le caractère semi-rural et la qualité du cadre de vie de la commune.



Orientations du PLU

- Conforter le bourg centre.
- Valoriser l'image sud du village : favoriser l'aspect « balcon »
- Favoriser le maintien des formes urbaines
- Travailler sur les échelles urbaines et les ambiances : équilibre espaces bâtis / espaces libres.
- Envisager des opportunités foncières dans le centre bourg, afin de répondre aux exigences environnementales et aux directives territoriales en matière d'économie des sols.
- Envisager une réflexion sur l'évolution des extensions urbaines.
- Conserver la vocation agricole sur le reste du territoire.
- Développer la vocation touristique.

Evaluation des orientations proposées



Economiser le foncier. Cette orientation est d'autant plus difficile à gérer, que le modèle désiré des habitants vise toujours de plus grandes surfaces habitables, alors que le nombre de personne par ménage diminue.

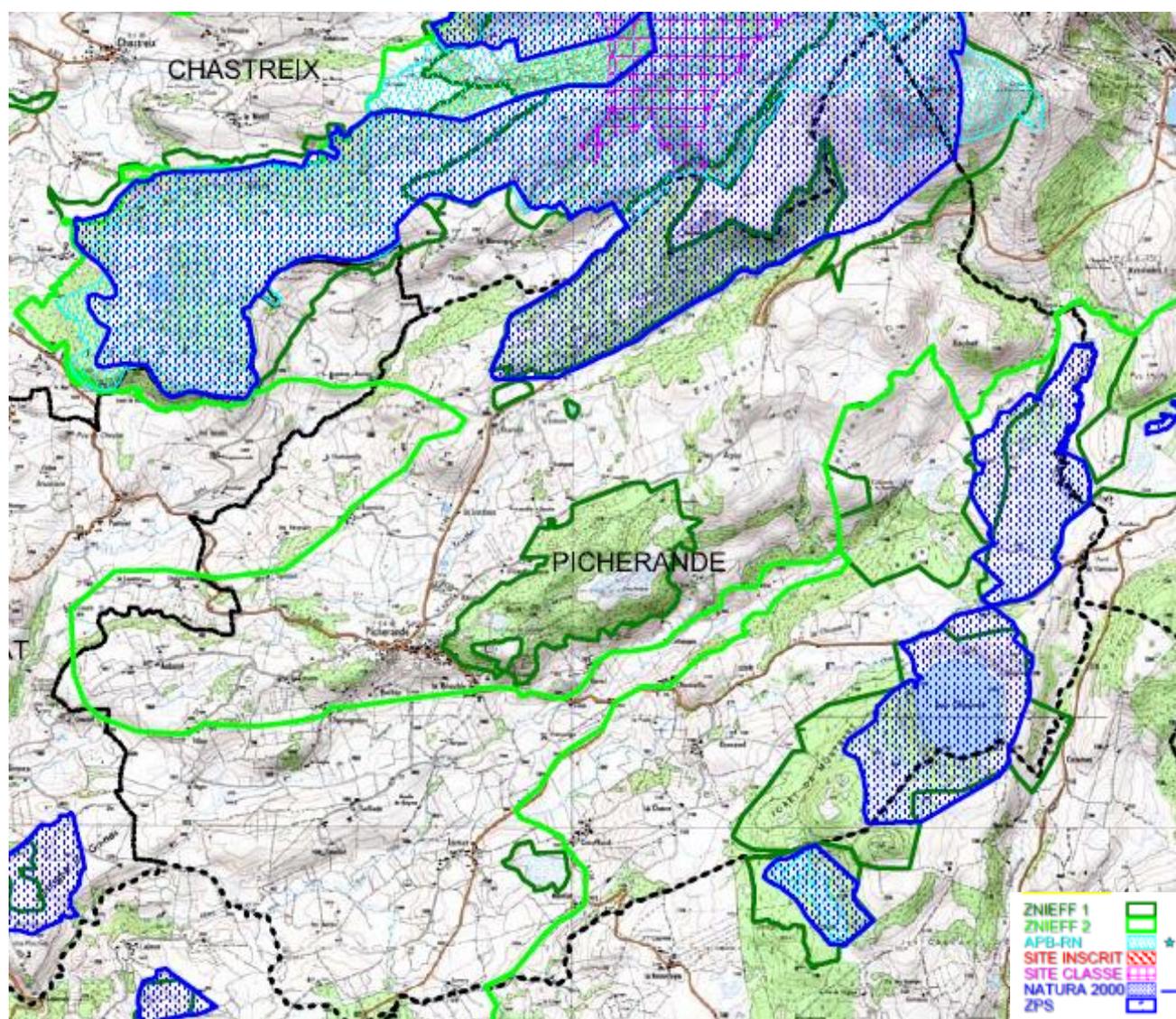
La simple volonté de vouloir maintenir les populations actuelles et en accueillir de nouvelles, va générer des impacts environnementaux.

Ne serait-ce que pour maintenir les populations en place, le phénomène de desserrement des ménages contribue à nécessiter plus de logements pour un nombre d'habitants identique.

Les espaces naturels et les corridors écologiques

Les Espaces naturels

Située à l'interaction de plusieurs ensembles naturels, la commune de Picherande compte de nombreux zonages naturels. La commune de Picherande compte de nombreuses zones naturelles, recensées sous la forme de ZNIEFF et de sites Natura 2000. Ces zonages d'inventaire et réglementaire se superposent.



Les types de zonages

Les ZNIEFF

- ZNIEFF de type 1

00150007	Puy de paillaret	468.78 ha
00150017	Chareire	5.30 ha
00150022	Bois de domais	231.48 ha
00150025	La listoune	1.18 ha
00150033	Lac et bois de gayme	199.11 ha
00160030	La barthe	252.93 ha
00160047	Lac chauvet	337.03 ha
00160049	Tourbiere de sougeat la souze	77.44 ha
00160050	Bois et cascade de la barthe	193.21 ha
00170025	Tourbiere de grouffaud	15.64 ha

- ZNIEFF de type 2

00150000	Monts dore	26469.46 ha
00160000	Cezallier	66257.70 ha
00170000	Artense	33300.99 ha

Les sites Natura 2000

NATURA 2000

- SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats)

PY07	MONTS DORE	7121.65 ha
(Picherande{PY07%})		
PY23	ARTENSE	696.466 ha
(Picherande{PY23%})		
PY24	CÉZALLIER	2170.06 ha
(Picherande{PY24%})		

- ZONES DE PROTECTION SPECIALE (Directive Oiseaux)

- aucune zone de protection spéciale sur ce territoire -

La réserve naturelle

RESERVES NATURELLES

PRNN105	Périmètre de protection de la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefou	26.4456 ha
(Picherande{PRNN105%})		
RNN118	Chastreix-Sancy	1909.26 ha
(Picherande{RNN118%})		

Le site classé

SITES CLASSES

SC801	VALLÉE DE LA FONTAINE SALÉE	4557377.36 ha
(Picherande{SC801%})		

Les différents zonages naturels se superposent et relèvent d'enjeux communs. Pour une appréhension plus claire et rapide de l'ensemble de ces différents zonages, leur présentation est regroupée par secteurs dans le document présent.

- Le secteur des Monts Dore
- Le secteur du Cézallier
- Le secteur de l'Artense.
- Les petits sites isolés, non situés dans les grands secteurs.

Le secteur des MONTS DORE

Présentation du site : Le secteur des Monts Dore s'étend autour du Puy de Sancy, sur environ 6500 ha, à une altitude supérieure à 1050 m.

Trois grandes vallées, creusées par l'érosion et les glaciers, rayonnent autour des crêtes : la haute vallée de la Dordogne, la vallée de Chaudfour classée en réserve naturelle et la vallée de la fontaine salée.



Les zonages

- Le site Natura 2000 des monts Dore concerne 337 ha du territoire de Picherande : secteur du Bois de Domais.
- La ZNIEFF Puy de Paillaret
- La ZNIEFF Bois de Domais
- La ZNIEFF Charreire : tourbière (5.31 ha).
- La ZNIEFF La Listoune s'étend sur 1.19 ha.
- La Réserve Naturelle de Chastreix - Sancy, créée en 2007.
- en contact avec la Réserve Naturelle de la Vallée de Chaudfour, au nord, par l'intermédiaire du Puy de Paillaret.
- en contact avec le site classé Vallée de la Fontaine Salée.

L'ensemble de ces sites (Natura 2000, ZNIEFF, Réserve Naturelle) concerne le secteur des Monts Dore. Les milieux naturels, la flore et la faune repérés, inventoriés, ... sont communs à ces différents zonages naturels.

- Les milieux naturels
L'amplitude altitudinale, la diversité des expositions, des reliefs, des sous-sols et des activités agro-pastorales ont favorisé la création de 45 milieux naturels différents. Ils sont globalement dans un excellent état de conservation et intègres. Les milieux les plus exceptionnels sont présents dans les zones de crêtes. Il s'agit par exemple des groupements végétaux de falaises ou de gazons et pelouses d'altitude, très rares en Auvergne. De magnifiques tourbières parsèment aussi les sites ainsi que de belles hêtraies. Des fourrés de Saule des lapons, espèce protégée en France, occupent les bordures de ruisseaux sur les flancs escarpés du Sancy.
- La flore
Fleuron de la flore auvergnate, la réserve de Chastreix-Sancy a effectué un inventaire : 490 plantes recensées dont 64 espèces sont protégées ou menacées. La majorité de ces plantes vivent sur les zones de crêtes. L'ensemble des sites de ce secteur portent ces espèces. Six espèces ou sous-espèces sont endémiques d'Auvergne telles que la Jasionne crépue d'Auvergne, ou encore le Saxifrage de Lamotte. Les tourbières accueillent aussi nombre d'espèces remarquables, avec entre autre l'Andromède à feuilles de polium ou le célèbre Droséra à feuilles rondes, plante carnivore.
- La faune
La mosaïque de milieux très diversifiée induit une richesse faunistique surprenante. Outre la grande faune auvergnate (mouflon, chamois, marmotte, chevreuil...), des espèces plus rares sont observées comme la Loutre d'Europe ou le Campagnol des neiges. Parmi les 150 espèces d'oiseaux recensées, environ 90 sont nicheurs dont les plus remarquables sont le Monticole de roche et l'Accenteur alpin. Concernant les insectes, la réserve abrite de nombreuses espèces particulièrement deux sous espèces de papillons endémiques : l'Apollon arverne et le Cuivré de la bistorte.

Objectifs de gestion sur les sites du secteur Monts Dore - Puy du Paillaret - Bois de Domais, tourbières de Chareyre et Listourne

- Une agriculture traditionnelle : maintien d'un pâturage extensif pour préserver landes sèches et landes alpines ; maintien d'un mode d'exploitation traditionnel dans les prairies de fauche et dans l'entretien des hêtraies. L'utilisation du feu courant est à proscrire dans les tourbières et les formations à genêt sur les lignes de crêtes.
- Des milieux fragiles : limiter l'extension de formations à genêt purgatif qui pourrait envahir d'autres habitats intéressants. La préservation des tourbières passe par l'absence de drainage et de modification du régime des eaux. Le pâturage doit être suffisamment léger pour ne pas modifier la composition floristique.
- Un tourisme intégré et respectueux : La pratique de la randonnée pédestre, équestre ou à VTT et celle du ski doivent être canalisées en évitant les secteurs fragiles tels que les formations herbeuses à nard et en contrôlant la dispersion dans les landes d'altitude. Il est nécessaire de réhabiliter les chemins dégradés par un piétinement important et de revégétaliser les portions dénudées et érodées. La création de voies d'escalade nouvelles doit être contrôlée afin de protéger la flore des pentes rocheuses.

Le secteur du CÉZALIER

Présentation du site : Le Cézalier est un vaste plateau basaltique d'altitude situé entre les monts Dore et le massif cantalien. Il abrite le plus bel ensemble de lacs et de tourbières de l'Auvergne. Les grandes étendues herbeuses où montent les troupeaux à l'estive sont également ponctuées de belles forêts de hêtres et de landes.



Tourbière de la Barthe.

Les différents zonages

- Le site Natura 2000 "Cézalier nord". La commune de Picherande est concernée par 2 de ces îlots (67ha) : ruisseau de Clamouze, montagne de la Barthe, couvrant des zones humides.
- une ZNIEFF de type 2.
- la ZNIEFF de la Barthe.
- La ZNIEFF Bois et Cascade de la Barthe.

Les milieux naturels, la flore et la faune repérés, inventoriés, ... sont communs à ces différents zonages naturels.

Les tourbières sont nées pour la plupart à la fin des temps glaciaires, il y a 12000 ans. Et depuis, comme un être vivant, elles évoluent. Le climat froid, entre 800 et 1600 mètres d'altitude, et une eau pure et abondante ont permis la lente accumulation de la tourbe et leur développement.

On peut cependant encore les trouver à tous les stades de formation : depuis le lac bordé de tremblants (radeau flottant de mousses à l'origine d'une grande partie des tourbières), jusqu'à la lande qui se fond dans le paysage.

Objectifs de gestion :

- maintien de l'équilibre hydrologique en quantité et en qualité. Les tourbières elles-mêmes doivent être préservées du piétinement et des apports de fertilisants provenant de leur bassin versant. Le drainage et le boisement en épicéas doivent être contrôlés.
- poursuivre l'élevage extensif sur les prairies d'altitude pour garder les milieux ouverts caractéristiques du Cézalier.

Le secteur de l'ARTENSE

Présentation du site : vaste plateau de l'Artense à cheval sur le nord-ouest du Cantal et le sud-ouest du Puy-de-Dôme.

Le passage et l'érosion des glaciers sur le socle granitique ont laissé des cuvettes dans lesquelles se sont installés des lacs naturels et des tourbières qui constituent l'essentiel des habitats d'un site exceptionnel.

Les différents zonages

- Le site Natura 2000 « Artense ». Ce site concerne 139 ha du territoire de Picherande : le Lac Chauvet et sa tourbière.
- une vaste ZNIEFF de type 2.
- La ZNIEFF sur le Lac Chauvet.
- La ZNIEFF de Sougeat la Souze

Objectifs de gestion

La préservation des tourbières et des lacs requiert une attention particulière pour le maintien de l'alimentation en eau et de sa qualité. Des précautions sont à prendre pour éviter le drainage, l'épandage de lactosérum et les boisements artificiels à proximité des zones fragiles. Les mises en culture, les prairies de fauche et le piétinement par les bovins doivent être évités sur les tourbières elles-mêmes.

Autres sites

- ZNIEFF de la Tourbière de Grouffaud, de 11 ha, au sud - ouest de la commune.
- ZNIEFF Lac et Bois de Gayme, de 198 ha, au nord du bourg de Picherande. Une des actions en cours est la réhabilitation du Marais de Gayme (25 ha), ancien site exploité pour la production de la tourbe.



Les zonages Eau et Milieu Aquatique

La commune de Picherande fait partie :

- du **SDAGE Adour Garonne** approuvé le 1^{er} décembre 2015.

- du **SAGE Dordogne Amont** en cours d'élaboration par EPIDOR.

Le bassin * Dordogne amont se situe, pour moitié, dans le Massif Central. Il est soumis aux influences océaniques et montagnardes. La géologie, le climat et l'hydrologie ont façonné avec le temps des unités paysagères cohérentes au sein du bassin versant * : des montagnes, des gorges, des plateaux et des plaines. Le relief, la pédologie et l'occupation du sol caractérisent ces paysages.

Le bassin * versant de la Dordogne constitue l'un des plus gros parcs hydroélectriques français. Il accueille l'une des trois principales chaînes nationales de barrages, avec celles de la Durance et de la Truyère.

Les enjeux du SAGE Dordogne Amont :

- Prévenir et lutter contre les pollutions diffuses * et le risque d'eutrophisation des plans d'eau
 - Restaurer des régimes hydrologiques plus naturels et adapter les usages
 - Restaurer des milieux dynamiques et fonctionnels propices à la biodiversité
 - Mieux comprendre et gérer les eaux souterraines
- Le Contrat de Rivière Haute Dordogne
Les objectifs s'articulent autour de 2 axes :
 - Préservation du patrimoine de la Dordogne
 - Amélioration de la gestion qualitative et quantitative des eaux et milieux naturels.
 - Le Contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense
Le contrat territorial Sources de la Dordogne Sancy Artense s'inscrit dans le cadre des grandes priorités du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et du programme de mesures correspondant. Ce projet sera mis en oeuvre pour une durée de 5 ans, à compter de début 2017.

ZONES SENSIBLES A L'EUTROPHISATION

06001

La Fihue en amont du barrage de Voussaire

ZONES VULNERABLES AUX NITRATES DEFINIES EN 2007

- aucun zone vulnérable sur ce territoire -

Les Corridors Écologiques

Que dit la charte du PNRVA ?

Disposition 2.1.2.2. : « Maintenir la fonctionnalité de la Trame verte et bleue » [cf. Charte p. 80]

Disposition 2.1.2.3. : « Conserver la richesse des réservoirs de biodiversité » [cf. Charte p. 81]

Disposition 2.3.2.1. : « Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme » [cf. Charte p. 109].

Le schéma régional de cohérence écologique

TENDANCES D'EVOLUTION OBSERVEES - MENACES

Les deux tiers de son territoire étant peu fragmentés, la région naturelle des Volcans d'Auvergne est primordiale dans le maintien des grandes continuités écologiques aquatique, humide, forestière, agropastorale et subalpine, et thermophile de l'Auvergne. Néanmoins, on constate des évolutions sur le territoire qui peuvent à terme pénaliser la qualité des continuités écologiques.

La disparition des linéaires de haies et de bosquets, l'amendement des prairies témoignent de la rationalisation des pratiques agricoles. La continuité agropastorale et les zones humides s'en trouvent ainsi menacées.

Le territoire présente des milieux aquatiques et humides en très bon état de conservation sensibles aux perturbations (pollution, seuils...).

Le territoire possède une forte attractivité touristique liée principalement aux activités thermales, aux sports d'hiver et à des sites emblématiques. Ce dynamisme local conduit à une surfréquentation des certains secteurs des massifs avec un développement des équipements touristiques pouvant porter atteinte aux qualités écopaysagères des lieux : remontées mécaniques, parkings, retenues d'eau par exemple.

ENJEUX DE PRESERVATION ET DE REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Milieux ouverts :

- Maintien de la richesse de la biodiversité prairiale et lutte contre la simplification des composantes écopaysagères.
- Préservation du bocage dans le secteur de l'Artense.

Milieux boisés :

- Maintien d'espaces boisés et du bocage qui apportent de la diversité et des espaces refuges sur un territoire souvent très ouvert.

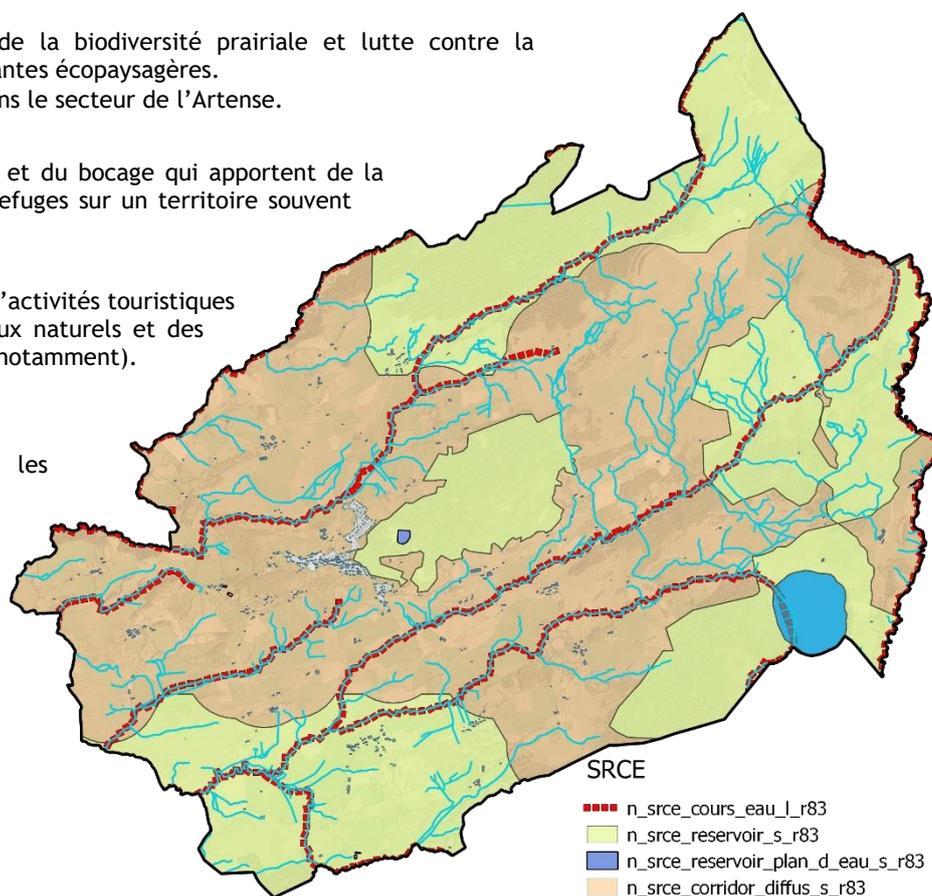
Tourisme :

- Développement raisonné d'activités touristiques dans le respect des milieux naturels et des espaces agricoles (estives notamment).

Sur le territoire de PICHERANDE :

La commune est concernée par les trames bleues et vertes suivantes :

- Les réservoirs de biodiversité à préserver.
- Des corridors écologiques diffus à préserver.
- Les cours d'eau à préserver ou remettre en bon état.
- Des plans d'eau à préserver.



Les corridors écologiques sur Picherande

Les Trames Bleues

La carte des trames bleues s'appuie sur plusieurs éléments : l'emprise des cours d'eau, des pièces d'eau et des étangs, la prélocalisation des zones humides, les tourbières.

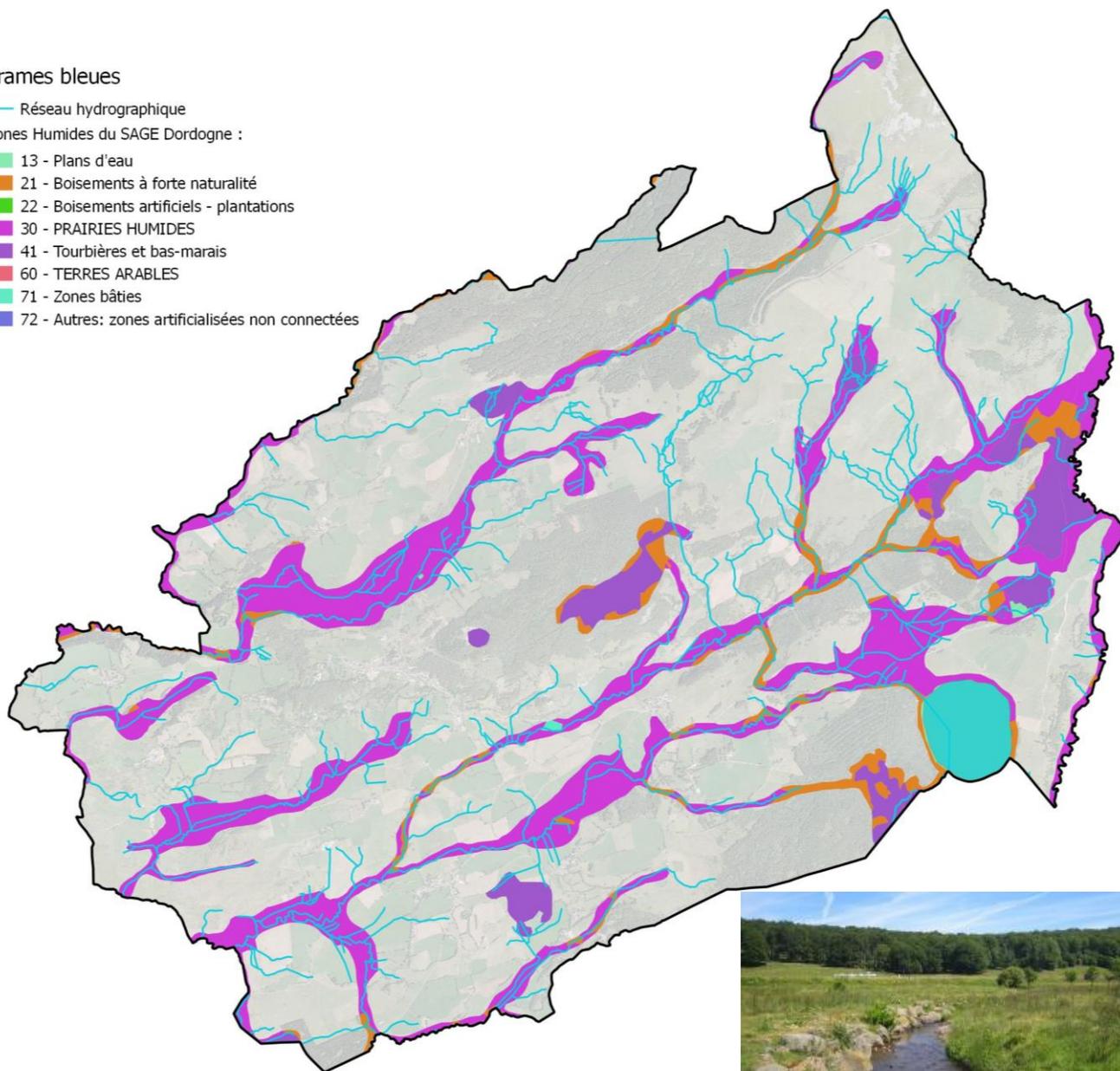
Le territoire est marqué par un réseau hydrographique assez dense, axé Est-Ouest.

Trames bleues

— Réseau hydrographique

Zones Humides du SAGE Dordogne :

- 13 - Plans d'eau
- 21 - Boisements à forte naturalité
- 22 - Boisements artificiels - plantations
- 30 - PRAIRIES HUMIDES
- 41 - Tourbières et bas-marais
- 60 - TERRES ARABLES
- 71 - Zones bâties
- 72 - Autres: zones artificialisées non connectées



CORRIDORS BIO ECOLOGIQUES

1/ L'eau de ruissellement

L'eau est omniprésente sur le territoire, bien qu'elle échappe souvent au regard. La commune est drainée par un réseau hydrographique très ramifié dessiné par d'élégants petits ruisseaux qui se tordent en méandres sans fin.

2 / les lacs

La commune compte deux lacs, lesquels permettent d'observer divers stades d'évolution naturelle

- Chauvet, lac de cratère, oligotrophe
- Gayme présente un stade eutrophique

3 / les zones humides et les tourbières

Les zones humides sont des milieux en taches (petites prairies et tourbières) qui bordent de manière plus ou moins continue le chevelu du réseau hydrographique. Elles se développent sur des replats ou des formes en creux, où l'eau se trouve prisonnière. Une étude de **pré-localisation** des enveloppes potentielles à **zones humides** a été réalisée par EPIDOR dans le cadre du SAGE Adour Garonne.

LES ZONES HUMIDES de la commune de PICHERANDE

875 ha de zones humides
sur la commune

19.4 % de la surface de la commune sont
des zones humides

0.1 % des zones humides de la commune
sont aujourd'hui altérées

Les zones humides de la commune		
Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières...)	4	54.3
Marais, roselières, tourbières, mégaphorbiaies...	18	135.9
Prairies humides	50	617.6
Boisements humides	59	120.4
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha	0	0
Plantations d'arbres en zone humide	0	0
Zones humides cultivées	0	0
Zones humides urbanisées	1	1.1
Zones humides altérées		
Surface totale		875



Tourbière de la montagne de Chomeille visible depuis la RD 203, avec en fond de toile, le massif du Sancy.

CORRIDORS BIO ECOLOGIQUES

Certaines d'entre elles sont des tourbières, zones humides possédant une végétation productrice et accumulatrice de tourbe.

La commune de Picherande compte environ 15 tourbières aux surfaces variées : la Barthe, Pont de Clamouze, Montagne de Chomeille, Emissaire du Chauvet, Narse de Montbert, Montagne de Lagarde, La Morte de Grouffaud, Le Moulin de Gayme, Le Bois de Gayme, l'Île de l'étang de Gayme, la Bourérie, Les Scordiaux, Charreire, la Cousat, Tourbière sous Paillaret.

La commune porte différents types de tourbières :

- **Des lacs - tourbières** dont l'existence s'explique par une topographie en creux qui recueille les eaux et un climat frais aux pluies abondantes. Localisés dans les massifs montagneux à moyenne altitude. Les milieux tourbeux enserrent un ou plusieurs plans d'eau. C'est le cas notamment des lacs de Chauvet, Gayme, La Bourérie.
- **Des tourbières de pentes**, alimentées par le ruissellement de l'eau. Exemples : les tourbières de **Charreire** et de **Paillaret**.
- **Des landes tourbeuses** occupent des surfaces planes et ondulées où la profondeur de tourbe est faible. Ces espaces sont généralement recouverts d'une végétation ligneuse basse, dominée par les bruyères et les ajoncs nains. L'épaisseur de la tourbe y est faible. Par évolution naturelle, ces landes peuvent être progressivement colonisées par des bouleaux et des chênes. Exemples : **La Barthe** constitue l'une des plus grandes étendues tourbeuses des Monts Dore. La tourbière de **Grouffaud**.
- **Des bois tourbeux**, sont soit des formations boisées naturelles, soit liés aux activités humaines (notamment le drainage). Les landes tourbeuses et les bois tourbeux sont typiques de la fin de l'évolution des tourbières. Exemples : La forêt de **Montbert**, Le bois de **Domais**.

Compte tenu de la surface importante du maillage humide sur le territoire, un des enjeux majeurs de la commune sera de mettre en place des zonages naturels alliant pratiques agricoles et protection des milieux humides, et de renforcer la continuité des corridors écologiques.

Les Trames Vertes

1 / les prairies d'altitude

La lande et la pelouse sub-alpines localisées au-dessus de 1 400m. Elles trouvent ici des facteurs climatiques d'une grande rudesse (précipitations supérieures à 1500mm/an, températures moyennes annuelles proches de 5°C, exposition aux vents, fort enneigement hivernal).

La prairie permanente que l'on trouve largement exploitée sur les plateaux. Elle offre de bonnes conditions à l'élevage.

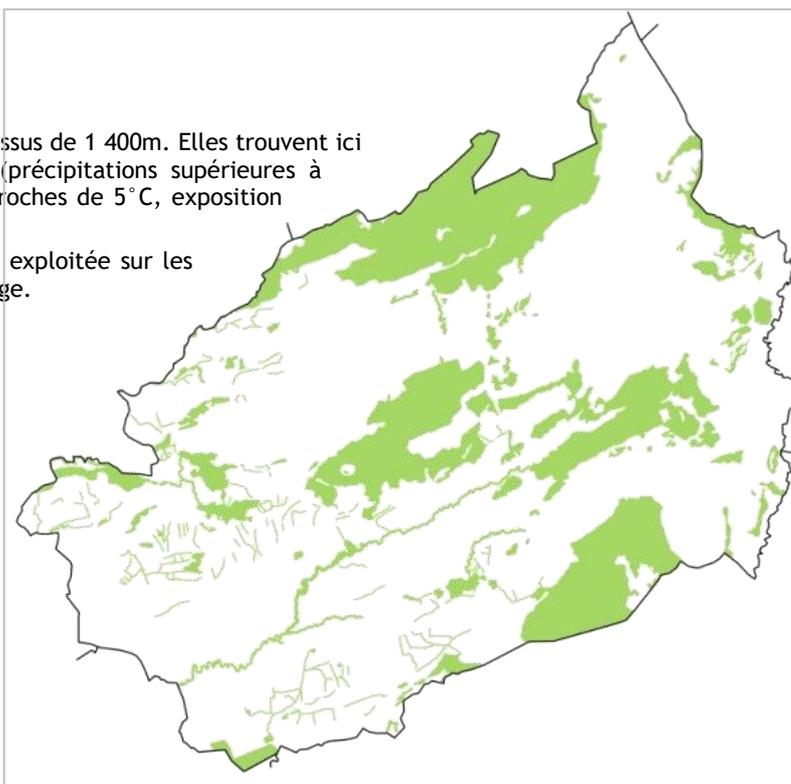
2 / les boisements

Trois poches boisées majeures sur le territoire :

- bois de Domais est constitué d'une hêtraie recouvrant l'échine occidentale du Paillaret (à l'extrémité sud des Monts Dore).
- bois de Gayme
- forêt de Montbert

La forêt est dominée par la hêtraie et la sapinière de l'étage montagnard (900 à 1400 mètres d'altitude) avec son cortège de plantes adaptées à des conditions de milieu assez rudes (sols souvent acides, fortes influences atlantiques).

Le hêtre cohabite avec le chêne sessile à mesure que l'on redescend vers l'étage collinéen. Il peut être également associé au sorbier, sureau à grappes, framboisier, On constate un reboisement récent en épicéas, qui suit souvent le découpage parcellaire, générant une géométrie rigide et rompant avec les paysages aux courbes douces. Ces plantations sont très visibles dans le paysage.



3 / un maillage bocager

Une trame bocagère lâche recoupe l'espace. Les haies sont des structures végétales qui qualifient les paysages. Elles dessinent les parcelles en créant un maillage végétal épousant le relief, et sont souvent constituées d'arbres de haut jet, mais restent libres en strates arbustives. Elles sont transparentes et ne ferment pas les vues.

La présence de haies végétales est à noter généralement aux abords des villages et fermes isolées.

Ce réseau végétal assure les liens entre espaces forestiers et agricoles. Ils constituent des corridors « secondaires », d'accompagnement, pour les déplacements de la faune locale.

Les Trames Agraires

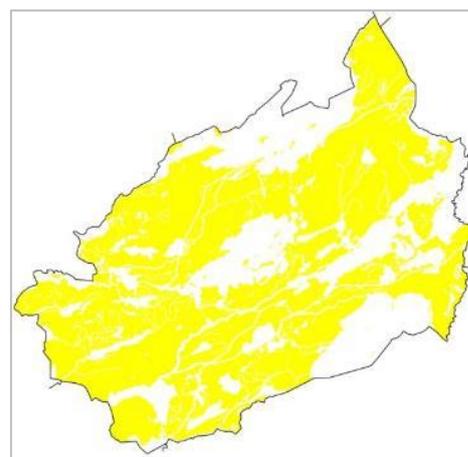
La vocation agricole pastorale domine le territoire. Elle s'organise selon des parcelles très vastes, ouvertes, consacrées aux pâtures et aux surfaces en herbe.

Compte tenu des reliefs (en creux et en bosses), ces vastes surfaces agricoles renferment de nombreuses zones humides liées au chevelu hydrographique du territoire, et notamment, les tourbières. **C'est pourquoi, le maintien de la vocation pastorale est garant du maintien des zones humides, et donc de l'équilibre des corridors.**

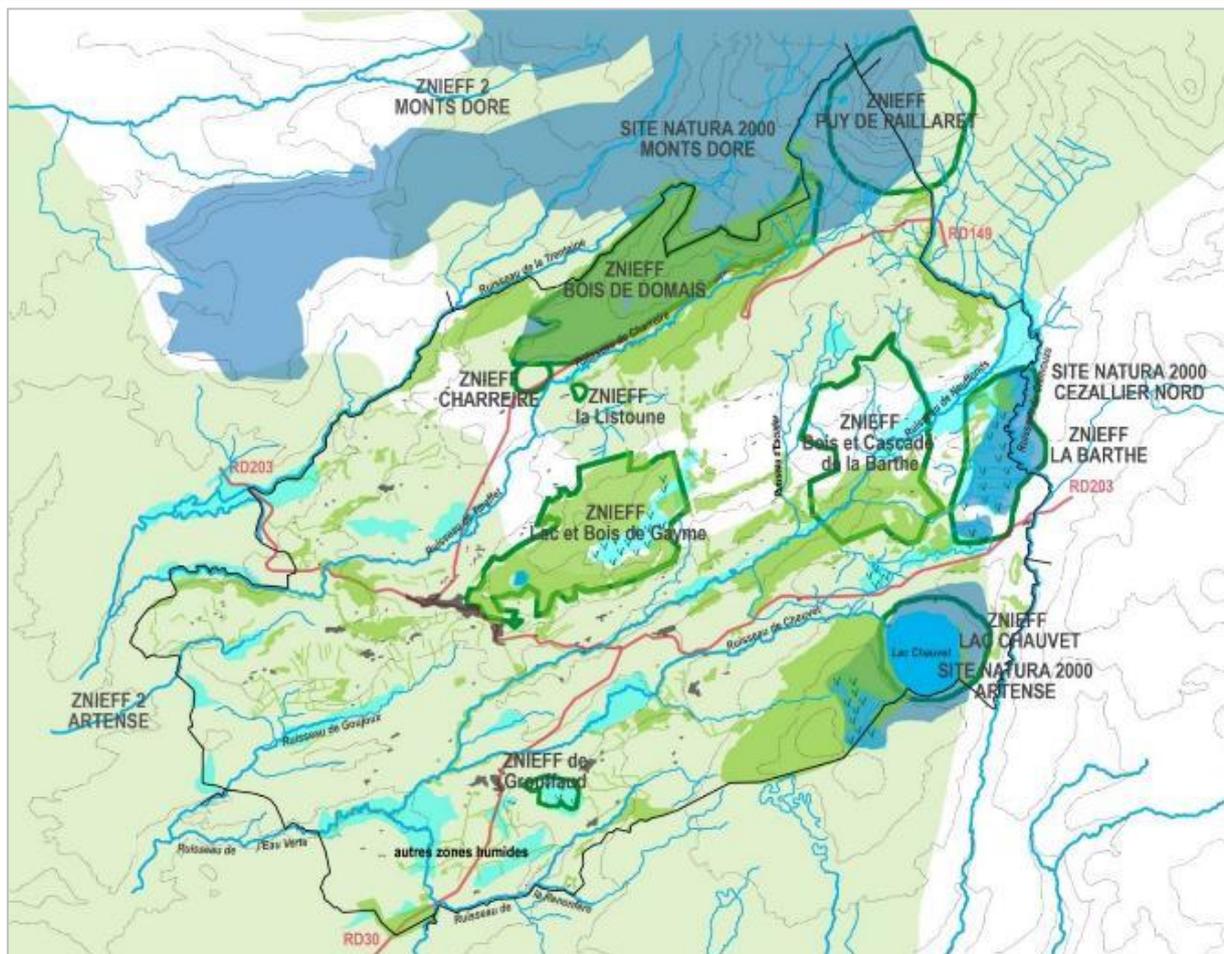
Les contraintes

Le réseau écologique est soumis à des contraintes et obstacles favorisant une fragmentation : L'urbanisation, le développement des voies de communications, les modifications des pratiques agricoles, la banalisation des espaces sont les principaux facteurs responsables de la disparition de certains habitats naturels et de leurs fragmentations.

Concernant le territoire de Picherande, on peut remarquer que les corridors écologiques ne sont pas perturbés outre mesure. L'urbanisation de la commune est faible. La commune ne connaît pas de pression foncière. La vocation agricole du territoire est très forte. L'organisation du territoire et les paysages agraires participent fortement au maintien des corridors verts et bleus. L'absence de voie à grande circulation participe également et pleinement à une non-fragmentation du territoire : les routes départementales sont peu nombreuses et ne permettent pas de liaisons entre elles entre les plateaux pastoraux, ce qui contribue à préserver les corridors.



Synthèse



Enjeux

L'action de l'altitude, conjuguée à la pente des versants et leur exposition, ainsi qu'au maintien des pratiques agro-pastorales, a créé une grande diversité de milieux composant un site de grand intérêt écologique.

- Préserver les espaces naturels et la biodiversité.
- Valeur écologique des espaces agraires et forestiers.

Orientations du PLU

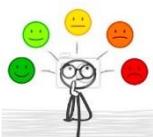
Compte tenu de la surface importante du maillage humide sur le territoire, un des enjeux majeurs de la commune sera de mettre en place des zonages naturels alliant pratiques agricoles et protection des milieux humides, et de renforcer la continuité des corridors écologiques.

- Maintenir la vocation agricole pastorale est l'objectif majeur.
- Préserver les zones humides et tourbières (es habitats naturels les plus fragiles sur le territoire de Picherande).
- Eviter l'aménagement de zones susceptibles d'accueillir des activités industrielles ou artisanales à proximité des zones naturelles et sensibles.
- Préserver les structures végétales existantes. Favoriser la densification des structures végétales : espace naturel et ripisylve le long des cours d'eau, haies végétales sur des emplacements stratégiques permettant de freiner l'érosion des terres agricoles et limiter les ruissellements et coulées de boue.



Evaluation des orientations proposées

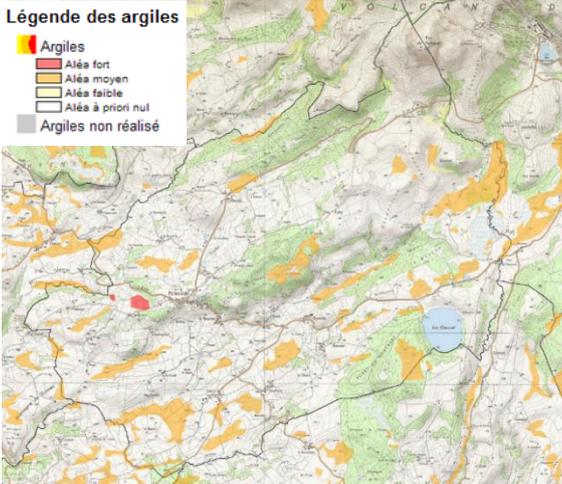
Le développement des activités humaines (habitat, économie...) génère un impact direct sur les espaces naturels et la biodiversité.



Les Risques Naturels et Technologiques

Légende des argiles

- Argiles
- Aléa fort
- Aléa moyen
- Aléa faible
- Aléa à priori nul
- Argiles non réalisés



La commune de Picherande a fait l'objet de 2 déclarations de catastrophe naturelles.

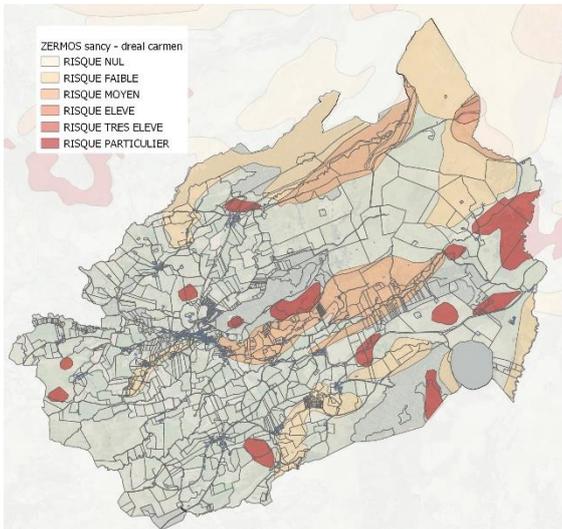
Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Les risques :

- Séisme, zone de sismicité 2 (aléa faible).
- Risque Argiles, d'aléa moyen, et une petite zone touchée par l'aléa fort, à l'ouest du bourg de PICHERANDE.
- La carte ZERMOS identifie des risques mouvements de terrain. De plus, la commune a déjà fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle. Il convient de s'assurer avant toute ouverture à l'urbanisation que l'étude permettant de définir avec précision le risque et les mesures pour s'en affranchir, soit réalisée.
- Feu de forêt, aléa très faible
- Phénomène lié à l'atmosphère.
- Phénomène météorologiques, Tempête et grains (vent)

Des informations complémentaires à prendre en compte :

- Le risque INONDATION. La commune n'est pas identifiée par le Dossier Départemental des Risques Majeurs comme étant soumise au risque inondation. Cependant, elle a fait l'objet d'une déclaration de catastrophe naturelle en 1999, et les cours d'eau de la commune sont naturellement soumis à des crues.
- Le radon : aléa moyen à élevé (catégorie 3).
- Aucune installation radioélectrique de plus de 5 watts n'est recensée sur le territoire communal. Les antennes les plus proches se situent sur les communes voisines.



RISQUES NATURELS

Enjeux

Protection des personnes et des biens contre les risques naturels, technologiques et les nuisances sonores.

Orientations du PLU

La commune n'est pas vraiment soumise à des risques particuliers. Il est cependant nécessaire de tenir compte de la sensibilité naturelle du territoire dans les choix d'orientations et de développement de la commune.



Evaluation des orientations proposées

- Maintenir les capacités de stockage et donc d'écrêtement des crues des zones inondables. Les champs d'expansion des crues sont les secteurs non urbanisés ou peu urbanisés et peu aménagés, où peut être stocké un volume d'eau important (terres agricoles, espaces verts, terrains de sport, parcs de stationnement...). La préservation des champs d'expansion des crues est primordiale dans la mesure où ils jouent un rôle déterminant en réduisant momentanément le débit à l'aval et permettent de ne pas aggraver les risques pour les zones contiguës.
- Concernant le risque mouvement de terrain, il conviendra de veiller dans les zones bâties à limiter le ruissellement pluvial urbain : conserver des espaces naturels perméables, limiter les emprises au sol des projets de construction, assurer le retour aux exutoires naturels susceptibles d'absorber les surplus en eau.



Les données environnementales du territoire de PICHERANDE



Les données sur l'AIR

Les données locales

En Auvergne, la qualité de l'air est globalement satisfaisante. Les émissions de polluants restent à un niveau modeste et la qualité reconnue de l'air contribue à l'attractivité du territoire régional. Toutefois de grandes lacunes existent sur le territoire dans ce domaine. (source : Les Données clefs du Profil Environnemental Auvergne (2008)).

Bilans de la qualité de l'air en 2016 et 2017

Le territoire de PICHERANDE apparaît plutôt préservé.

- Dioxyde d'azote (NO₂) : Même si les niveaux restent élevés le long des axes majeurs de circulation du département du Puy-de-Dôme, aucun dépassement réglementaire n'est constaté en dehors de l'agglomération clermontoise.
- PM₁₀ : A l'instar des années précédentes, aucun dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle n'a été constaté dans le Puy-de-Dôme.

Mais apparaît concerné par la problématique de l'Ozone (O₃) : Sur le territoire auvergnat, la formation d'ozone touche principalement des zones d'altitude, peu peuplées.

Les éventuelles nuisances sur la commune PICHERANDE sont essentiellement liées au trafic routier.

Il est à noter que la commune de PICHERANDE s'inscrit dans un territoire assez boisé. Cette ressource naturelle combinée à un climat plutôt montagnard, contribuent à une bonne qualité de l'air et va dans le sens de la réduction des gaz à effet de serre.

Enjeux

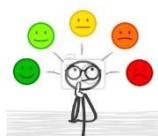


- Les gaz à effets de serre.
- Les déplacements.
- La promotion des énergies renouvelles, propres.
- Le cadre de vie

Orientations du PLU

- maîtriser l'étalement urbain.
- développer les modes de transport moins polluants (ex : modes doux).
- inciter la mise en place d'énergies renouvelables.
- préserver les boisements, les structures arborées, et les espaces verts.

Evaluation des orientations proposées



L'ampleur des impacts est à mettre en lien avec les ambitions de développement de la commune. L'accueil de nouvelles populations participera à générer une détérioration de la qualité de l'air, toute proportion gardée. Les nouvelles populations risquent d'induire plus de déplacements, notamment dans un contexte où l'équipement automobile des ménages progresse rapidement. Des réflexions en lien avec la mobilité seront à engager, en termes de transports collectifs, co voiturage, modes alternatifs.

Plusieurs pistes peuvent participer à limiter ou réduire ces impacts : la mise en place de trames vertes sous forme de zones naturelles pour la préservation des cours d'eau, des sources, et de leurs abords ; ...

Les données sur l'EAU

Introduction

La Région Auvergne a une double responsabilité :

- Gérer ses consommations afin de se préserver de toute pénurie.
- Adopter une attitude économe afin de préserver cette ressource qui ne lui est pas propre mais est partagée avec les régions et les populations à l'aval.

Le territoire de PICHERANDE

- Le réseau hydrographique très ramifié appartient au bassin de la Dordogne et au SDAGE Adour Garonne. Les Zonages Réglementaires présents sur les cours d'eau de Pichérande :
 - Classée en Zone sensible sur 2.80 % de sa surface
 - Non classée en Zone vulnérable ; Non classée en Zone de répartition des eaux (ZRE)
 - Pas de cours d'eau réservé ; Pas de cours d'eau classé
 - Pas de cours d'eau avec espèce migratrice
- Le chevelu de petits émissaires, très ramifié, est en relation avec des zones humides diffuses.

Les eaux souterraines

Le territoire de PICHERANDE s'inscrit dans 2 types d'aquifères.

- Les massifs volcaniques constituent une ressource essentielle à l'échelle de la région (avec les formations alluviales). Le Mont-Dore, est un système complexe, d'âge ancien, issu de structures composites ou strato-volcans, constitués d'empilement de produits de projections et de coulées de laves. Il a subi les grandes glaciations ayant entaillé les formes originelles. Il forme un système aquifère multicouche, de bonne perméabilité. Les captages exploitent uniquement le recouvrement de la première coulée (La Bourboule, ...) et donnent des débits très irréguliers, souvent faibles en étiage et dont la qualité est difficile à préserver. Néanmoins, la présence d'aquifères plus profonds au niveau de la deuxième voire de coulées plus profondes moins vulnérables présentant des débits plus réguliers sont très probables.
- Le socle, malgré son étendue ne renferme que des formations aquifères superficielles et diffuses (sources d'arènes granitiques).
Il s'agit de tous les terrains cristallophylliens (micaschistes, gneiss...) et cristallins (granite...) correspondant à 60 % de la superficie de la région. Ces formations sont dotées de ressources en eau faibles à très faibles, mais ponctuellement des débits économiquement intéressants ont pu être obtenus, notamment dans des verrous.

Sur le plan qualitatif

- Les eaux d'origine granitique se caractérisent par une très faible minéralisation, une absence de dureté et révèlent un caractère acide (pH inférieur à 6).
- Les eaux captées dans les terrains volcaniques correspondent également à des eaux de faible minéralisation. Elles se caractérisent par une composition minérale qui présente un équilibre entre le calcium et le magnésium associé à une relative richesse en potassium et une proportion notable de silice. Les roches volcaniques présentent une porosité qui leur confère un pouvoir épurateur élevé garantissant leur pureté bactériologique.

La partie Est du territoire, dont l'assise est plutôt volcanique, renferme des ressources naturelles en eau, exploitées, qu'il convient de préserver.

La commune est concernée par 3 BV de masse d'eau souterraine : Objectif d'état de la masse d'eau (SAGE 2016-2021) :

	Objectif état quantitatif	Objectif état chimique
BV Adour Garonne Volcanisme du Mont Dore	Bon état 2015 Etat de la masse d'eau en 2007-2010 : bon.	Bon état 2015 Etat de la masse d'eau en 2007-2010 : bon.
BV Adour Garonne Volcanisme du Cezalier	Bon état 2015 Etat de la masse d'eau en 2007-2010 : bon.	Bon état 2015 Etat de la masse d'eau en 2007-2010 : bon.
BV Dordogne secteurs hydro p0, p1, p2	Bon état 2015 Etat de la masse d'eau en 2007-2010 : bon.	Bon état 2015 Etat de la masse d'eau en 2007-2010 : bon.

Les eaux de surfaces

Dans la partie Ouest de la région soumise à l'influence océanique, avec des précipitations moins brutales mais de longue durée et d'intensité moyenne, le régime hydrologique se caractérise par une montée souvent assez lente en hiver et au printemps mais avec des écoulements importants en hiver et minima en été.

Terre d'eau, le territoire compte plusieurs lacs, regorge de ruisseaux, de zones humides et de tourbières L'eau est partout présente sur le territoire communal sous différentes formes.

Les objectifs Qualité des eaux de surface, à atteindre sur PICHERANDE

		objectif
LAC CHAUVET	état écologique	bon état 2015
	état chimique	bon état 2027
La Tarantaine de sa source au confluent du Neuffonds	état écologique	bon état 2015
	état chimique	bon état 2015
La Rhue de sa source au confluent de l'Espinchal	état écologique	bon état 2015
	état chimique	bon état 2015
Ruisseau de l'Eau Verte	état écologique	bon état 2015
	état chimique	bon état 2015
Ruisseau du Taraffet	état écologique	bon état 2015
	état chimique	bon état 2015

Enjeux

- La qualité et la quantité des ressources en eau.
Veiller à la préservation et à l'amélioration de la ressource en eau.

Orientations du PLU

- Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les moyens techniques de la commune et les capacités des ressources naturelles.
- Préserver les cours d'eau (trames bleues) et leurs abords (zones humides, trames vertes).
- Optimiser le fonctionnement des équipements d'assainissement, maîtriser le rejet des eaux pluviales
- Veiller à la préservation des zones humides.



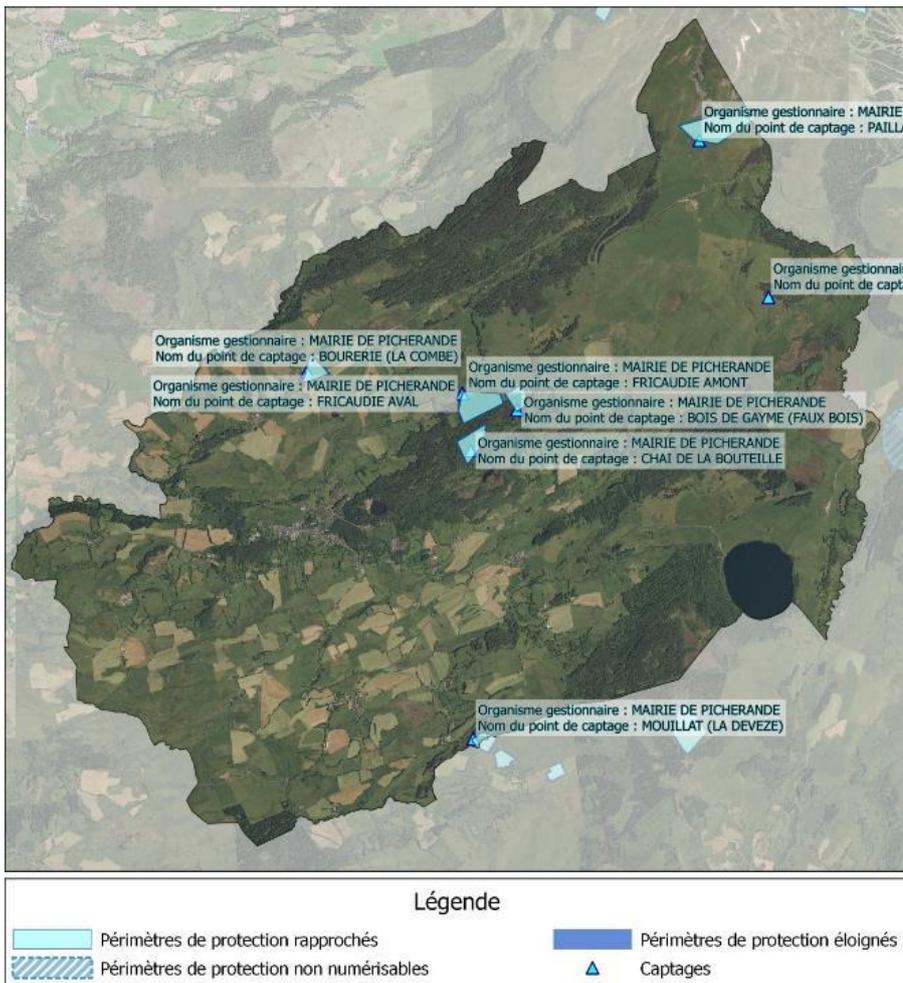
Evaluation des orientations proposées



L'imperméabilisation des sols par l'urbanisation réduit l'infiltration des eaux pluviales vers les nappes d'eaux souterraines et aux prélèvements importants d'eau par l'agriculture et d'autres activités éventuelles.

Plusieurs pistes peuvent participer à limiter ou réduire ces impacts : la maîtrise de l'étalement urbain ; la mise en place de trames vertes sous forme de zones naturelles pour la préservation des cours d'eau, des sources, et de leurs abords ; l'amélioration des systèmes d'assainissement ; ...

Les données sur l'EAU POTABLE



La commune de Picherande gère et entretient le réseau d'eau potable.

L'alimentation se fait à partir de sources présentes sur le territoire communal. La commune de Picherande capte six sources pour son alimentation en eau potable.

- le captage de Gayme : dessert le réseau de distribution du Bourg.
- le captage de Chais de la Bouteille : dessert également le Bourg.
- le captage de la Fricaudie : dessert les réseaux de distribution Chareyre - Chevanel, Fricaudie Haute et le Bourg.
 - Fricaudie Amont dessert l'UDI Fricaudie Haute,
 - Fricaudie Aval aliment seul, l'UDI Charreyre-Chevanel, puis l'UDI Picherande Bourg, en mélange avec les captages Chai de la Bouteille et Bois de Gayme.
- le captage de Bourerie : dessert le réseau de distribution Aubaret.
- le captage de Mouillat : dessert le réseau de distribution de Grouffaud - La Taillade.
- le captage de Paillaret : dessert le réseau de distribution des Ages.

Des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine sont régulièrement réalisées par le Ministère chargé de la santé (ARS Auvergne). Selon l'ARS, la qualité de l'eau peut être améliorée.

Enjeux

L'alimentation en eau potable, en termes de quantité et qualité. Une utilisation économe des ressources naturelles.

La commune est sensible aux variations de population du fait de sa vocation touristique.

Orientations du PLU

Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les ressources naturelles.

Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.



Evaluation des orientations proposées

La volonté de vouloir accueillir de nouvelles populations génère naturellement une augmentation de la consommation d'eau potable.

Les choix du PLU peuvent générer des problématiques en terme d'alimentation en eau potable d'éventuels nouveaux quartiers ouverts à la construction.

Plusieurs pistes peuvent participer à limiter ou réduire ces impacts :

- Des travaux d'amélioration du réseau existant ou la création de nouveaux réseaux devront alors être projetés afin de compenser cette éventuelle incidence négative.
- Les captages abandonnés sont des ressources à préserver. Elles pourraient à nouveau être exploitées pour l'alimentation en eau potable.



Les données sur l'ASSAINISSEMENT

La commune gère et entretient le réseau d'assainissement.

La commune de Picherande comporte plusieurs secteurs agglomérés et de nombreux écarts.

- Les zones agglomérées de la commune sont : Bajuny, la Baubie, le Bourg, Chareire, Chomeille, la côte Rousset, Grouffaud, le lotissement de la Route de la Fricaudie, la Mure, les Quatre Chareire
- Les autres secteurs sont à vocation de desserte autonome.

Elle ne dispose pas de zonage d'assainissement.

L'assainissement collectif

Il existe sur le Bourg de Picherande, deux réseaux de collecte des eaux usées.

- Le premier, le plus important, relie le Bourg, la Baubie, la Côte Rousset et les Quatre Chareire. C'est un réseau de type séparatif dont le point de traitement est une station d'épuration à boue activée.
- Le deuxième relie les lotissements de la Bajuny et de la Route de la Fricaudie. Ce secteur est relié à la station d'épuration de Picherande par le biais d'une pompe de relevage.

Il est à noter que :

- le secteur du camping au-dessus du Bourg n'est pas connecté au réseau collectif. Cependant, il se situe à proximité du réseau.
- les réseaux actuels constituent des pistes de réflexion pour le développement urbain du Bourg.

La station d'épuration

Ouvrages - 2018

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
Station d'épuration du Bourg de Picherande	0563279V001	500		Boue activée moyenne charge	ruisseau de Neuffonds puis La Tarentaine (Eau douce de surface)

Source : <http://www.services.eaufrance.fr/donnees/service/46912>

Données issues du Rapport de la SATESE (2018) :

Les charges actuelles de la station de Picherande en 2018 sont :

- 193 EH au niveau hydraulique
- 247 EH au niveau organique (DBO5)
- 337 EH au niveau organique (DCO)

L'assainissement individuel

Compte tenu de l'éparpillement du bâti, le reste du territoire est en assainissement individuel. L'assainissement individuel est géré en régie. Suite à la délibération du 4 mai 2016, la société Véolia est chargée du contrôle des systèmes d'assainissement non collectif sur la commune de PICHERANDE.

L'ANC concerne environ 190 constructions.

Le hameau de Chareyre est en ANC.

Les eaux pluviales

Il est à rappeler la disposition A37 du SDAGE Adour Garonne qui précise :

Pour mieux gérer les eaux de pluie, dès l'approbation du SDAGE, les collectivités et leurs groupements, partout où cela sera possible et souhaitable, mettent en œuvre (en lien avec B30 et D48) :

- Des actions de maîtrise de l'imperméabilisation des sols pour favoriser leur infiltration et minimiser ainsi les ruissellements, et des débits de fuite en zone urbaine ;
- Des techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales afin de favoriser la recharge des nappes (notamment chaussées drainantes, parkings « perméables », noues paysagères).

Enjeux

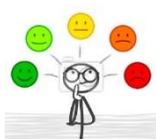
- La commune est sensible aux variations de population du fait de sa vocation touristique.

Orientations du PLU



- Définir une ambition démographique pour le développement des prochaines années, en compatibilité avec les ressources naturelles.
- Éviter le mitage (constructions isolées) nécessitant une grande extension des réseaux. Viser la densification autour de l'existant.
- Les éventuelles ouvertures à l'urbanisation définies par les orientations du PLU ne pourront être admises qu'à hauteur des flux de pollution qu'il est possible d'acheminer et de traiter sur les ouvrages de traitement. Si les capacités des ouvrages se trouvent dépassées, de nouvelles urbanisations ne pourront être envisagées qu'à la condition d'une planification des investissements à réaliser en matière d'assainissement. La planification des travaux et de la mise en service des équipements d'assainissement devra être compatible avec l'arrivée de flux polluants supplémentaires, et donc des ouvertures à l'urbanisation.

Evaluation des orientations proposées



La volonté de vouloir accueillir de nouvelles populations génère naturellement une augmentation des eaux usées.

Plusieurs pistes peuvent participer à limiter ou réduire ces impacts :

- Des travaux d'amélioration du réseau existant ou la création de nouveaux réseaux devront alors être projetés afin de compenser cette éventuelle incidence négative.

Les données sur les Sols et Sous-Sols

Les ressources du Sous Sol

La commune dispose **3 anciennes carrières d'exploitation de la Tourbe**. Leur activité est terminée.

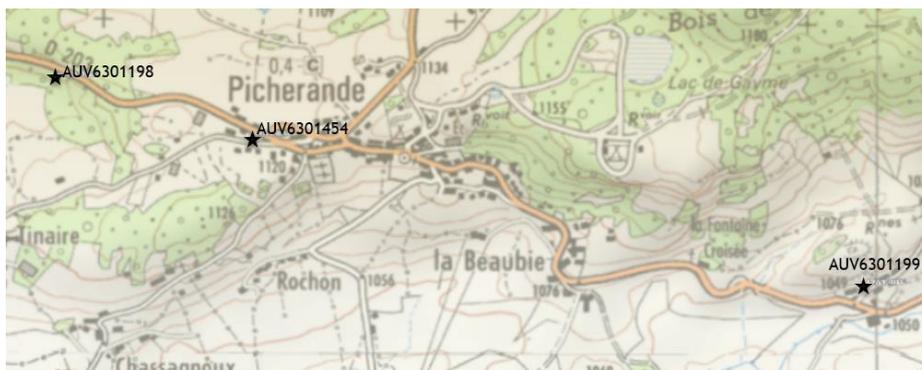
L'exploitation de la tourbe de Gayme s'est terminée en 2002 en raison de l'épuisement du gisement. Il est à rappeler que, d'un point de vue environnemental, l'extraction de la tourbe détruit les tourbières. Des travaux ont été réalisés pour la réhabilitation du site.

A noter également que l'exploitant de la tourbière de Gayme, malgré une restauration exemplaire, est toujours en recherche d'un nouveau site depuis maintenant plus de 10 ans. Malgré la sollicitation de nombreuses structures et partenaires locaux lancée dès 1995, conscient des enjeux environnementaux avec la proposition de travailler sur des produits de substitution, ainsi que sur la possibilité d'exploiter des tourbières avec un intérêt écologique limité sans activité turfigène, aucune proposition ne lui a été formulée à ce jour.

La pollution des Sols

- La base de données BASIAS rappelle l'existence des anciens sites pollués.

3 sites (2 anciennes décharges communales et 1 ancienne station essence) sont recensés sur Picherande.



Enjeux

- Protéger les sols des pollutions.
- Mettre en valeur les ressources naturelles.

Orientations du PLU

- Protéger, restaurer les tourbières.
L'extraction de tourbe pour les supports de culture doit être concentrée sur les tourbières déjà dégradées. La tourbe de haute qualité ne doit pas être « gaspillée » pour des usages de basse technicité (jardinage amateur). L'usage raisonné requiert la substitution des ressources fossiles par des ressources renouvelables. La restauration peut combiner conservation et exploitation



Les déchets

La collecte et le traitement des ordures ménagères de la commune sont assurés par le SICTOM des COUZES (création en 1981).

Le ramassage et le nettoyage des containers se font deux fois par semaine dans le bourg et une fois tous les quinze jours dans les hameaux. La commune dispose d'un point propre et a mis en place une campagne de compostage individuel.

La déchetterie la plus proche se situe sur la commune de Besse et St Anastaise.

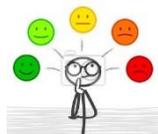
Le SICTOM mène actuellement une étude pour optimiser la collecte (36 communes). La valorisation par le tri se fera sur le site de Saint Diery.

Evaluation des orientations proposées

L'accueil de nouvelles populations, permanente et saisonnière, génère un volume plus important de déchets ménagers à traiter.

Plusieurs pistes peuvent participer à limiter ou réduire ces impacts :

- Installer des équipements supplémentaires (points propres, ...).
- Poursuivre les campagnes de sensibilisation.



Les données sur les ENERGIES

L'essentiel des émissions de gaz à effet de serre sont dues au transport et au cadre bâti (consommation d'énergie),

- En Auvergne, 44 % des consommations énergétiques et 34 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique sont imputables aux secteurs résidentiel et tertiaire.
- L'État prévoit la rénovation des bâtiments publics, de l'ensemble du parc de logements sociaux et des actions spécifiques pour encourager la rénovation accélérée du parc résidentiel et tertiaire
- Dans un contexte de nécessaire réduction de la consommation énergétique et de développement des énergies renouvelables, les sources d'énergie éoliennes, solaires, géothermiques, hydrauliques et de biomasse sont de plus en plus convoitées. Toutefois, leur exploitation ne doit pas se faire aux dépens des milieux naturels et des paysages.
- Si la priorité du Parc est de travailler sur la réduction de la consommation et l'accroissement de l'efficacité énergétique, le Parc souhaite aussi favoriser la substitution d'énergies renouvelables aux énergies fossiles dans la part des énergies consommées sur son territoire et tendre ainsi vers les objectifs du « 3x20 ».

Etat des lieux en 2009

L'observatoire des énergies de l'ADUHME a réalisé en 2009 une carte d'identité énergétique de la Communauté de Communes Massif du Sancy. Le bilan de cette étude met en évidence une très forte dépendance énergétique de la communauté de communes de l'ordre de 93%. A titre de comparaison, la dépendance énergétique du département du Puy de Dôme est de 92%.

- Les secteurs du transport et du résidentiel restent les principaux consommateurs d'énergies et émetteurs de CO2.
- Les consommations d'énergies et les émissions de CO2 augmentent depuis 1999, dans tous les domaines et essentiellement le transport.
- La seule production énergétique concerne le bois en individuel.

Etat des lieux en 2017

La dépendance énergétique de la communauté de communes est de l'ordre de 81.7%.

	CC du Massif du Sancy	Puy-de-Dôme
Part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie (calculée selon la directive 2009/28/CE)	15,1 %	11,7 %
Taux de dépendance énergétique	81,7 %	92,6 %
Consommation finale (CF) d'énergie / part de la CF dans le 63	434 GWh / 2 %	20 269 GWh
Répartition de la CF en %	Industrie	6 %
	Transport	34 %
	Tertiaire	15 %
	Résidentiel	37 %
	Agriculture	8 %
Production primaire / part de la production primaire dans le 63	81 GWh / 5 %	1 542 GWh
Nombre de communes raccordées au réseau de gaz naturel / nombre total de communes du territoire	0 / 19	148 / 470
Noms des communes raccordées au réseau de gaz naturel	/	/



Enjeux

La lutte contre les consommations énergétiques.

Orientations du PLU

Faciliter la réduction des consommations énergétiques liées à l'habitat en affichant une politique d'incitation concernant les « filières propres » (matériaux isolants, bio climatisation, ...) pour les constructions neuves.

Les paysages

Les unités paysagères



Le territoire conjugue des paysages de plateau ondulé, recouvert d'herbes, aux creux tourbeux, et des paysages de vallée plus ou moins fortement encaissée isolant ainsi les plates-formes. Ces paysages traduisent également l'empreinte de l'homme et fait référence à un type de production (zone de montagne vouée à l'élevage).

PAYSAGES

Quelques pistes de réflexion sur l'histoire et l'évolution du paysage du territoire de Picherande

Vers l'An 1000, la forêt recouvrait la plus grande partie de la commune de Picherande. Au cours des X-XIIIème siècles, les défrichements se sont généralisés, notamment sous l'influence des communautés religieuses.

Au XIXème siècle, la population croit et avec elle, le besoin de surfaces cultivables. Ce phénomène s'accompagne de la mise en place de drainage et d'épierrage des parcelles agricoles. La prairie devint rapidement l'élément dominant en raison du développement de l'élevage : véritable culture de l'herbe sur les plateaux, abandon des terres les plus difficiles à exploiter (pentes, zones humides, ...). La forêt s'est maintenue à la faveur des terrains accidentés.

Les unités paysagères :

1 / Le piémont sud-ouest du massif du Sancy

2 / L'entrée sur le plateau de l'Artense

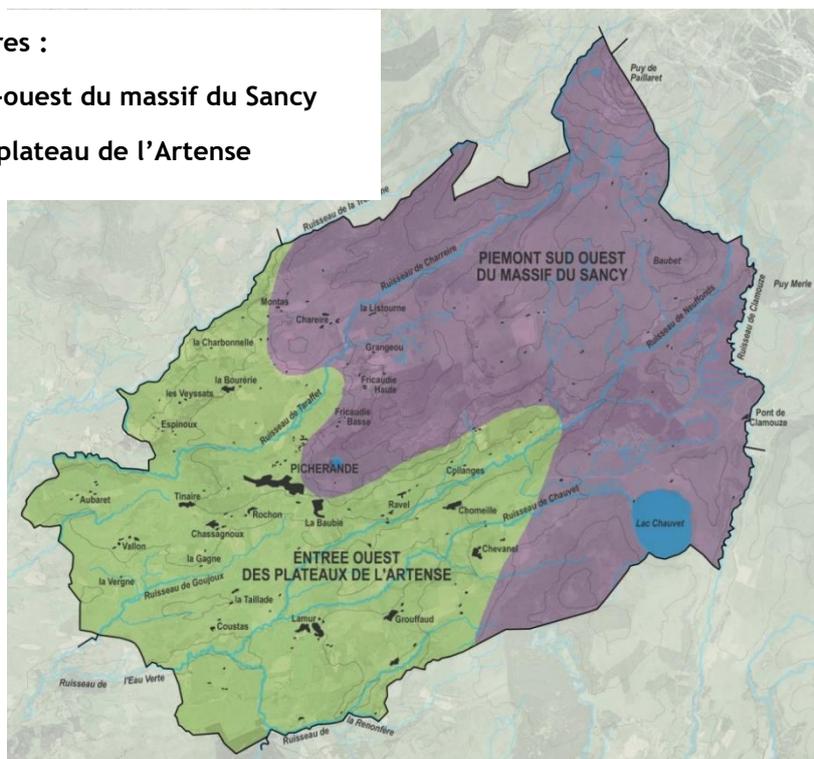
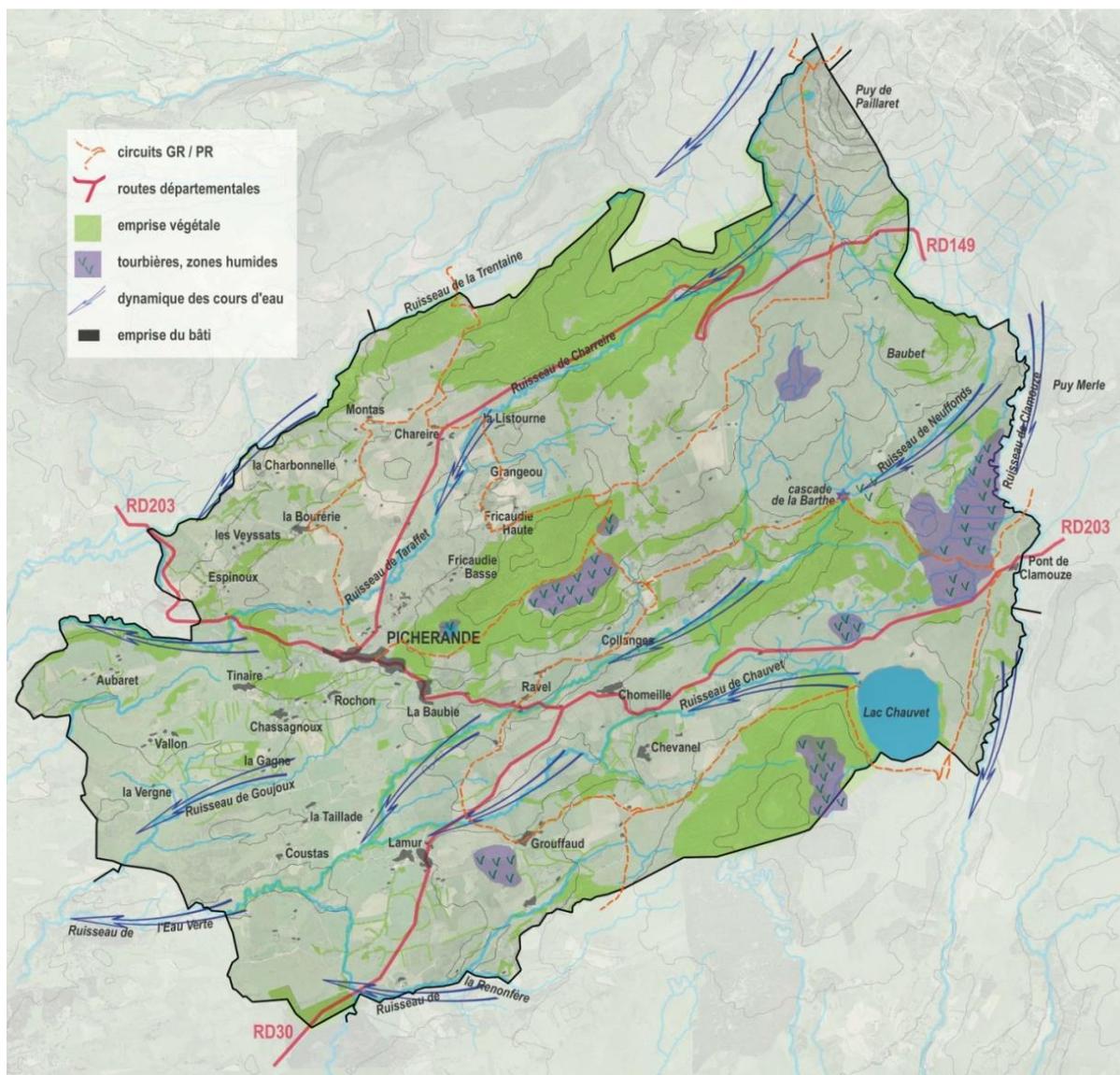


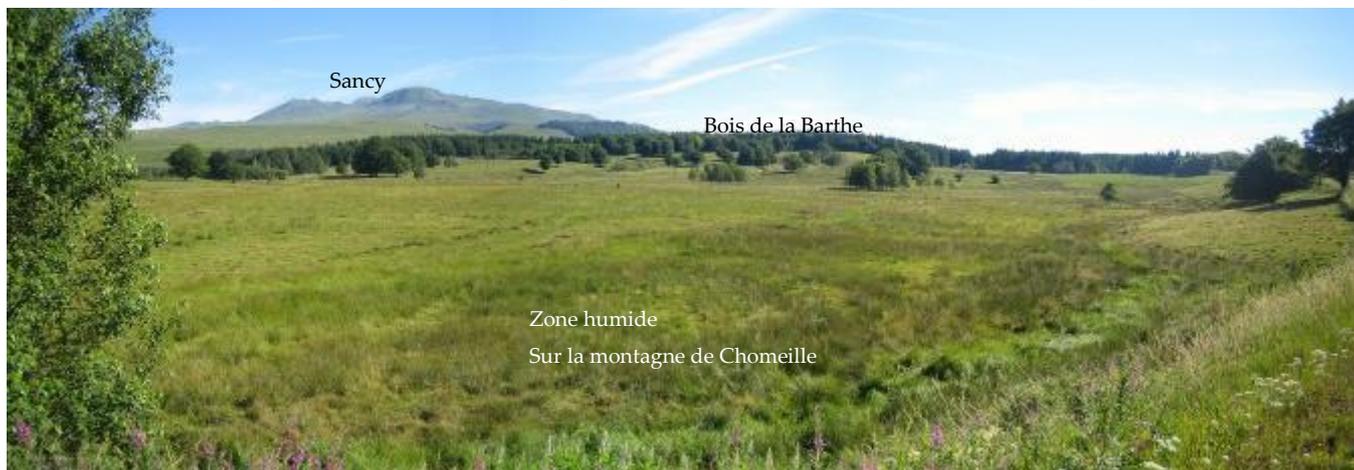
Schéma de principe : Les grandes unités paysagères de la commune de Picherande



PAYSAGES

Le piémont sud-ouest du massif du Sancy

Ce secteur correspond à la partie la plus élevée du territoire (moitié nord-est). Cette zone s'étend depuis le puy de Paillaret jusqu'au lac Chauvet, et prend en écharpe les pentes sud-ouest du massif du Sancy, qui constitue l'arrière-plan théâtral du secteur. Le paysage, caractéristique du Sancy par ses milieux ouverts et sauvages, est issu du volcanisme, des glaciations et du pastoralisme. L'action de l'altitude (1 150 - 1 854 m), conjuguée à la pente des versants et leur exposition, ainsi qu'au maintien des pratiques agro-pastorales, a créé une grande diversité de milieux composant un site de grand intérêt écologique.





Plateau du bois de Domais

Puy de Paillaret

L'entrée sur le plateau de l'Artense

Cette unité paysagère s'étend sur la moitié sud ouest du territoire communal. L'Artense, de nature essentiellement métamorphique, modelé par l'érosion glaciaire, donne des paysages de buttes et de cuvettes. Des plateaux bombés, entrecoupés d'interfluvés. Les reliefs ont peu d'envergure. Le paysage reste dominé par le massif du Sancy qui ferme l'horizon. Ces ruisseaux n'ont pas creusé de vallées très encaissées, mais forment des vallées larges à fond plat.

Ce type de paysage reste très fragile : paysage ouvert, où il est difficile de s'intégrer dans des lignes de forces existantes.



Plateaux bombés aux formes molles typiques de l'Artense

PAYSAGES

Enjeux

Le massif du Sancy constitue la toile de fond du paysage de la commune. Il est un élément paysager de première importance : enjeu paysager, enjeu écologique, enjeu pour le cadre de vie. Maintenir la qualité des paysages.

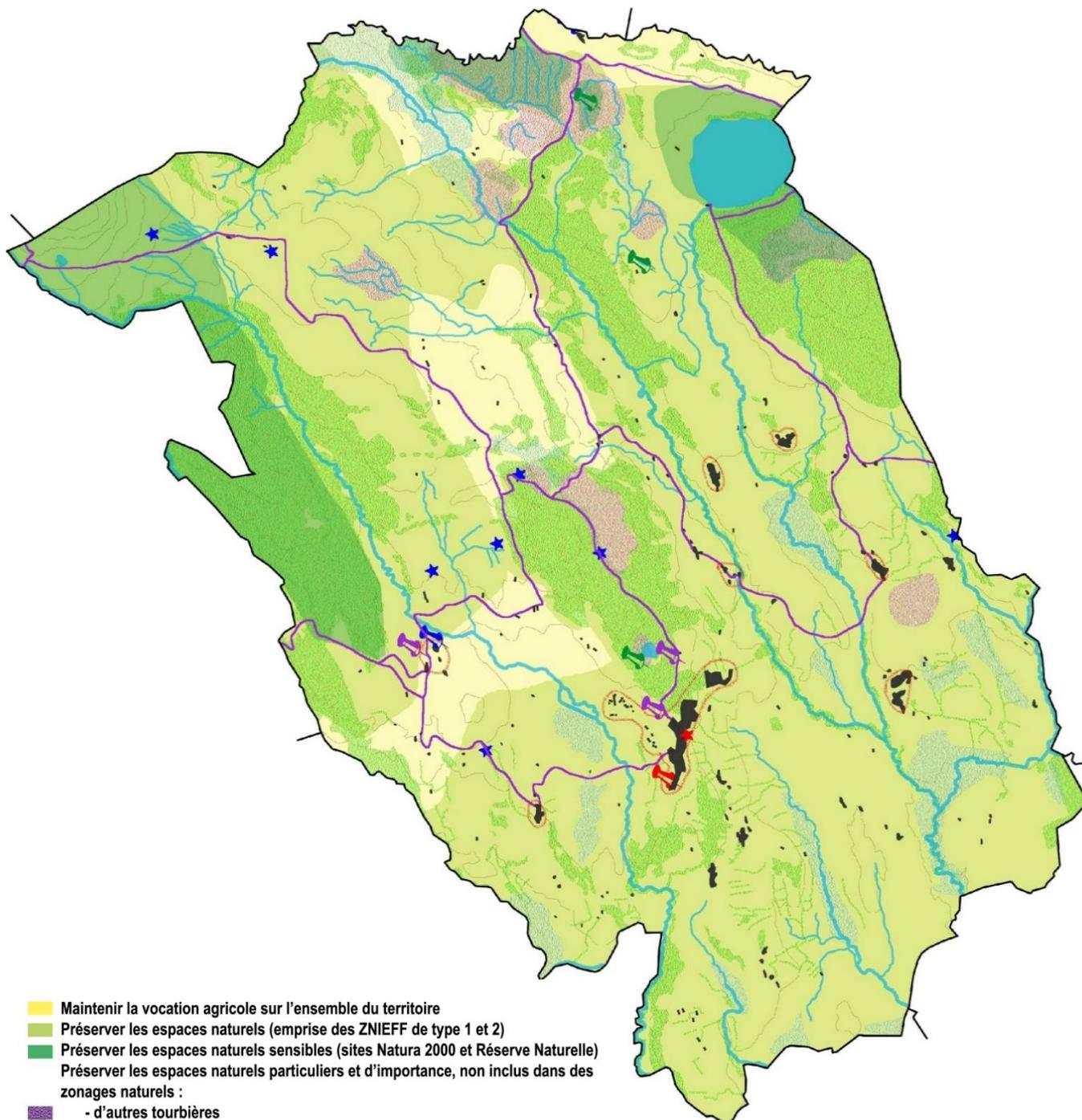


Orientations du PLU

Les plateaux ondulés constituent le paysage quotidien des habitants. Ces espaces agricoles sont intéressants à préserver :

- Préserver la cohérence de ces paysages intermédiaires entre Sancy et Artense, notamment en maintenant la dynamique agricole.
- Préserver les structures végétales (boisement, ripisylve, haie, bosquet notamment en contact avec le bâti, ...).
- Accompagner l'évolution des paysages et le développement de la commune.
 - veiller à l'intégration paysagère des nouvelles constructions.
 - éviter les constructions en ligne de crêtes
 - préserver et mettre en valeur les cônes de vues principaux

Synthèse des Orientations Générales



- Maintenir la vocation agricole sur l'ensemble du territoire
- Préserver les espaces naturels (emprise des ZNIEFF de type 1 et 2)
- Préserver les espaces naturels sensibles (sites Natura 2000 et Réserve Naturelle)
- Préserver les espaces naturels particuliers et d'importance, non inclus dans des zonages naturels :
 - d'autres tourbières
 - des milieux humides
- Maintenir et conforter les trames bleues (cours d'eau, étangs)
- Maintenir et conforter les trames vertes (massifs boisés et structures bocagères)
- ★ Préserver les ressources naturelles en eau potable (captages et réservoirs)
- ⚡ Protéger les énergies fossiles (anciennes carrières de tourbe)
- ⚡ Promouvoir les énergies renouvelables (ex : éolien)
- limiter l'urbanisation
- Renforcer la vocation touristique :
 - structures d'accueil
 - sentiers (PR et GR)
- ★ Préserver et mettre en valeur l'église (Monument Historique)
- ⚡ Réhabiliter la friche industrielle